

ARMÉNICHANTAGE

CHRONIQUE DES PRESSIONS INTOLÉRABLES EXERCÉES DANS LE MONDE PAR LES
FANATIQUES ARMÉNIENS

N° 2

HIVER 2006

REVUE ÉDITÉE PAR UNE ÉQUIPE INTER-NATIONALE, NON-CONFESSIONNELLE, FAISANT
PARTIE DE LA RÉDACTION DE L'AAARGH

NON AU TOTALITARISME ARMÉNIEN

NOUS AIMONS ET RESPECTONS LES ARMÉNIENS EN TANT QUE PERSONNES
NOUS SOMMES INDIFFÉRENTS AU NATIONALISME ARMÉNIEN
NOUS PENSONS QUE L'HISTOIRE DEMANDE TOUJOURS RÉVISION
LEUR "GÉNOCIDE" N'EST QU'UNE RUSE POLITIQUE
POUR DÉMANTELER LA TURQUIE
ILS NOUS INSTRUMENTALISENT POUR AIDER À L'EXPANSION TERRITORIALE DE L'ARMÉNIE
DU CAUCASE.
ILS VEULENT LA GUERRE
ILS FONT LA GUERRE A LEURS VOISINS TURCS AZÉRIS
QU'ILS CRÈVENT !
NOUS RÉSISTERONS AU CHANTAGE ARMÉNIEN

SOMMAIRE

L'esprit critique menacé, par Anne-Marie Le Pourhiet

**France : Polémiques autour des lois écrivant une version officielle de l'histoire
(Arménie/Turquie)**

Liberté pour l'histoire, 12 décembre 2005

**La gauche et l'extrême gauche défendent le devoir de mémoire et la reconnaissance du
génocide des Arméniens**

Le parlement Lithuanien reconnaît le génocide des Arméniens

Les Arméniens de Djavakhétie dos au mur ? Par Albertine GIAN

Wave of Antisemitic Articles in Armenian Press

Head of Extremist Armenian Party Arrested for
Antisemitic Comments, Prominent Newspaper

Runs Antisemitic Article

OMBUDSMAN DEMANDS RELEASE OF DETAINED ANTI-SEMITE

Armenian Antisemite Gets Suspended Sentence

An Armenian Journalist Discusses "The Jewish Problem" in Armenia, By Mikael
Danielian

**Ankara critique l'accord entre Axa et les descendants des victimes du génocide
arménien**, Guillaume Perrier

**Dépôt au Sénat d'une proposition de loi relative à l'incrimination pénale de la
contestation publique des crimes contre l'humanité**

Le prix Renaudot essai décerné à un révisionniste du génocide arménien

Les Arméniens de France vivent dans le luxe

LA JUSTICE BELGE CONFIRME QU'EMIR KIR EST UN NÉGATIONNISTE

Les rafales se multiplient pour l'Olivier Pascal Sac
Entretien avec Halil Berktaş Par Khatchig Mouradian
Le Traité de Lausanne défraye la chronique judiciaire helvétique
Nouveau projet de loi liberticide présenté au Sénat belge
Turks haven't learned the British way of denying atrocities By George Monbiot
19 historiens français demandent l'abrogation de la loi sur le "génocide" arménien
Sénat : Le génocide arménien s'invite dans le débat sur la recherche
Le Collectif VAN écrit à Joseph Blatter, président de la FIFA, au sujet du négationnisme lors du match Turquie-Suisse
La loi de 2001 bouc émissaire Varoujan Sarkissian
5 ans après la loi de 2001, où en est-on de la protection des citoyens ? Collectif VAN
Génocide arménien, les raisons d'un déni, Par Esther Benbassa
Du politiquement correct, du révisionnisme et de la négation en général, Par **Reynald Beaufort**
Cómo combatir la negación del Genocidio Armenio y el Holocausto
LE MOT EN "g" Belinda Cooper et Taner Akçam
Lettre au Conseil de Coordination des organisations Arméniennes de Barbara Lefebvre et Philippe Benassaya

ELLE A DIT TOUT CE QUI DOIT ÊTRE DIT :

L'esprit critique menacé

par **Anne-Marie Le Pourhiet**

Renaud Camus, Michel Houellebecq, Oriana Fallaci, Edgar Morin, Olivier Pétré-Grenouilleau, Max Gallo, Elisabeth Lévy, Paul Nahon, Alain Finkielkraut... la liste devient longue et inquiétante des journalistes, écrivains, universitaires et intellectuels poursuivis ou menacés de poursuites pénales par des associations vindicatives et sectaires pratiquant l'intimidation judiciaire soit pour faire taire toute opposition à leur cause, soit tout simplement pour interdire à l'avance le moindre débat sur leur conception particulière de l'amitié entre les peuples.

Ces lobbies, que l'écrivain Philippe Muray qualifie à juste titre de « groupes d'oppression », défendent le plus souvent un communautarisme narcissique dégénérant en paranoïa identitaire et victimaire et prétendent détecter des atteintes à leur dignité à tous les coins de rue. Le terrorisme de ces croisés de l'hygiénisme mental consiste désormais à qualifier de « phobie » (homophobie, lesbophobie, handiphobie, islamophobie, judéophobie, mélanophobie, etc.) toute expression d'une opinion contraire à leurs prétentions ou revendications. Une phobie étant l'expression d'un trouble mental, on comprend bien qu'il s'agit de traiter le dissident en malade dont l'accompagnement psychiatrique devrait sans doute être recommandé en parallèle à la répression pénale.

Cette situation ridicule est indigne d'une démocratie libérale et donne de la France l'image d'un pays immature dérivant dramatiquement vers la mise sous tutelle judiciaire de l'intelligence et de l'esprit critique, où le sectarisme conduit les mêmes à vouloir expédier un philosophe en prison et distraire de la justice un terroriste italien ou des incendiaires de banlieue.

La responsabilité première de cette dérive incombe aux gouvernements successifs, de gauche comme de droite, qui, par lâcheté, complaisance, clientélisme et aliénation aux oukases médiatiques,

ont multiplié à l'infini ce qu'il faut bien appeler les délits d'opinion. Le législateur français semble ainsi avoir oublié que « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme » (article 11 de la Déclaration de 1789) et que « la liberté d'expression vaut non seulement pour les informations ou idées accueillies avec faveur ou considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent l'Etat ou une fraction de la population » (arrêt Handyside, Cour européenne des droits de l'homme, 1976). Mais non content d'avoir restauré la censure, ce même législateur a décuplé son efficacité en permettant systématiquement à des associations se proposant par leurs statuts de lutter contre le fléau de la mal-pensance, de porter plainte contre les dissidents.

Politiquement correct

Cette tendance lourde du législateur français, ajoutée à sa propension parallèle à décréter des vérités officielles (reconnaissance à portée rétroactive de génocides ou de crimes contre l'humanité, prescriptions de contenus pédagogiques à caractère idéologique ou moralisateur, logorrhée normative à vocation compassionnelle, etc.), soulève de très sérieuses questions mettant en cause nos principes constitutionnels. Outre leur caractère liberticide plusieurs fois dénoncé par la Commission nationale consultative des droits de l'homme, ces dispositifs aboutissent à une véritable privatisation de l'action publique, la politique pénale se trouvant ainsi quasiment déléguée à des associations corporatistes au mépris des principes républicains.

C'est aussi le principe d'égalité et d'universalité des droits qui est remis en cause par la multiplication de groupes de personnes faisant l'objet de protections juridiques spécifiques. Le Conseil constitutionnel a jugé en 1999, au sujet de la Charte européenne des langues minoritaires et régionales, que la reconnaissance de groupes était incompatible avec l'universalisme de la Constitution française. Mais le politiquement correct qui préside à l'adoption de ces législations pénales catégorielles dissuade les parlementaires de l'opposition comme ceux de la majorité de les déférer au Conseil. En outre, la sélection opérée par les associations entre les personnes qu'elles décident de poursuivre et celles qu'elles préfèrent ignorer crée évidemment une rupture arbitraire de l'égalité des citoyens devant la loi. Enfin, la définition vaseuse des incriminations par le code pénal laisse une large place à l'appréciation subjective des juges auxquels le pouvoir politique abandonne ainsi lâchement nos libertés.

Il devient urgent que nos gouvernants et représentants politiques, et notamment ceux qui prétendent se réclamer de la droite « libérale » ou de la gauche « libertaire », se ressaisissent et prennent conscience de la gravité des atteintes aux libertés fondamentales qu'ils ont contribué à introduire au pays de Voltaire et de Zola. Une remise à plat de l'arsenal répressif accumulé depuis la loi Pleven de 1972 et un retour aux principes initiaux et libéraux de la loi de 1881 sur la presse doit être envisagée. Il en va de la crédibilité de la France sur la scène internationale : comment pourrions-nous donner des leçons à la Turquie ou à la Chine en matière de droits de l'homme si nous laissons envoyer nos journalistes et nos intellectuels en correctionnelle ?

Qu'on ne nous rétorque surtout pas que cet arsenal serait nécessaire pour enrayer la montée en puissance de partis extrémistes. L'expérience a parfaitement montré la vanité et les effets pervers de ce type de législation. La liberté d'expression étouffée dans le prétoire se venge plus tard dans l'isolement.

Anne-Marie Le Pourhiet est professeur de droit public à l'université fr Rennes-I.
Le Monde, 2 décembre 2005.

COUP DE TABAC

France : Polémiques autour des lois écrivant une version officielle de l'histoire (Arménie/Turquie) jeudi 15 décembre 2005.

(CDAE) Enfin un débat sur l'ingérence de la politique dans le travail des historiens s'est ouvert en France, et pour cela il a tout de même fallu que la France vote une honteuse loi obligeant les enseignants à présenter la colonisation sous son plus beau jour en faisant l'impasse totale sur les crimes qui la caractérisent.

Le débat se poursuit après la polémique soulevée par la loi du 23 février 2005 visant à mettre en exergue le rôle positif de la colonisation, et il prend aujourd'hui une ampleur qui concerne la loi du 29 Janvier 2001, reconnaissant le génocide arménien. Le ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy reconnaît ainsi lui même que « le Parlement n'a pas à écrire l'histoire », mais il affirme prudemment « en

revanche » qu'il a « l'obligation de la connaître et de la regarder en face, ne serait-ce que pour éviter la répétition du mal ». Il cite à cet égard dans une interview parue dans le journal du dimanche la qualification de l'esclavage par le législateur comme « crime contre l'humanité », et la reconnaissance du génocide arménien. **Il s'efforce ainsi de ne pas brusquer les nationalistes Arméniens** de France tels la FRA Dashnaksoutioun **dont la présence dans la politique française** est à une échelle où elle peut facilement influencer dans la direction prise par celle-ci. Les propos de N. Sarkozy ne sont d'ailleurs pas très étonnants quant on sait que Patrick Devedjian, **une des figures du nationalisme [=arménien] le plus dur en France**, est un de ses proches amis et un éventuel candidat au poste de premier ministre au cas où Sarkozy gagnerait les élections présidentielles de 2007.

Mais voilà, les historiens ne sont pas de cet avis. Mardi, un groupe d'une vingtaine d'historiens de premier plan se sont prononcés pour l'abrogation de plusieurs articles de loi, dont précisément ceux cités par Nicolas Sarkozy, **celui relatifs à la reconnaissance d'un génocide arménien**, et celui tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.

Ces imminents [*Peut-être le collectif veut-il dire éminents* ?] historiens estiment que L'histoire tient compte de la mémoire, elle ne s'y réduit pas, et L'histoire n'est pas un objet juridique. « Dans un Etat libre », poursuivent ces historiens, « il n'appartient ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique. La politique de l'Etat, même animée des meilleures intentions, n'est pas la politique de l'histoire ».

Ils déclarent que les lois qu'ils contestent restreignent la liberté de l'historien sous peine de sanctions, ce qu'il doit chercher et ce qu'il doit trouver, lui ont prescrit des méthodes et posé des limites. Ce groupe d'historiens demande donc l'abrogation de ces lois dont **celle par laquelle la France reconnaît le génocide arménien, voté en 2001 par un vote auquel ont participé seulement 51 députés sur 577 à l'époque.**

Collectif des démocrates arméniens d'Europe
<http://www.armeniens.net/article152.html>

Ces "démocrates" (les guillemets sont de rigueur) confirment donc que le parti Dashnak, typique de la droite la plus réactionnaire, est suffisamment infiltré dans la politique française pour "l'influencer", et que cette subversion s'appuie, entre autres, sur un personnage douteux, Patrick Devedjian, ancien de la formation fasciste "Occident" et ancien avocat des terroristes arméniens de l'ASALA. Il était ministre dans le gouvernement Raffarin et, depuis qu'il a été débarqué, il a rallié la graine de Führer, Adolf Sarkozy. Certains débattent sur le "rôle positif" de la période coloniale. Il serait peut-être temps de réfléchir au "rôle positif" — ou négatif — de l'émigration arménienne, de Balladur à Devedjian. On rappelle que la loi grotesque dite de "reconnaissance" du "génocide" arménien a été adoptée par 51 députés, la plupart achetés par les Arméniens, fins connaisseurs de la corruption orientale. Les autres s'en foutaient et avait tort de se laisser berné ainsi.

Une pétition pour l'abrogation des articles de loi contraignant la recherche et l'enseignement de cette discipline.

Liberté pour l'histoire

Emus par les interventions politiques de plus en plus fréquentes dans l'appréciation des événements du passé et par les procédures judiciaires touchant des historiens et des penseurs, nous tenons à rappeler les principes suivants :

L'histoire n'est pas une religion. L'historien n'accepte aucun dogme, ne respecte aucun interdit, ne connaît pas de tabous. Il peut être dérangeant.

L'histoire n'est pas la morale. L'historien n'a pas pour rôle d'exalter ou de condamner, il explique.

L'histoire n'est pas l'esclave de l'actualité. L'historien ne plaque pas sur le passé des schémas idéologiques contemporains et n'introduit pas dans les événements d'autrefois la sensibilité d'aujourd'hui.

L'histoire n'est pas la mémoire. L'historien, dans une démarche scientifique, recueille les souvenirs des hommes, les compare entre eux, les confronte aux documents, aux objets, aux traces, et établit les faits. L'histoire tient compte de la mémoire, elle ne s'y réduit pas.

L'histoire n'est pas un objet juridique. Dans un Etat libre, il n'appartient ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique. La politique de l'Etat, même animée des meilleures intentions, n'est pas la politique de l'histoire.

C'est en violation de ces principes que des articles de lois successives - notamment lois du 13 juillet 1990, du 29 janvier 2001, du 21 mai 2001, du 23 février 2005 - ont restreint la liberté de l'historien, lui ont dit, sous peine de sanctions, ce qu'il doit chercher et ce qu'il doit trouver, lui ont prescrit des méthodes et posé des limites.

Nous demandons l'abrogation de ces dispositions législatives indignes d'un régime démocratique.

Jean-Pierre Azéma, Elisabeth Badinter, Jean-Jacques Becker, Françoise Chandernagor, Alain Decaux, Marc Ferro, Jacques Julliard, Jean Leclant, Pierre Milza, Pierre Nora, Mona Ozouf, Jean-Claude Perrot, Antoine Prost, René Rémond, Maurice Vaïsse, Jean-Pierre Vernant, Paul Veyne, Pierre Vidal-Naquet et Michel Winock

Libération, 13 décembre 2005.

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=344464>

Depuis le 12 décembre, cette pétition a été signée par plusieurs centaines d'historiens professionnels.

SAUVER LES MEUBLES ?

La gauche et l'extrême gauche défendent le devoir de mémoire et la reconnaissance du génocide des Arméniens

Des personnalités des partis de gauche et d'extrême gauche ont tenu ensemble, jeudi à la Maison de la Mutualité, une conférence de presse pour réclamer "l'abrogation" d'un article d'une loi du 23 février 2005 reconnaissant "le rôle positif de la présence française outre-mer".

Se sont retrouvés côte à côte François Hollande et Dominique Strauss-Kahn (PS), Yann Wehring et Dominique Voynet (Verts), Nicole Borvo et Patrick Braouezec (PCF), Christiane Taubira et Jean-Bernard Bros (PRG), Alain Krivine (LCR) et Arlette Laguiller (Lutte ouvrière).

La plupart ont insisté sur le fait qu'il ne fallait voir dans cette expression commune rien d'autre qu'un rassemblement ponctuel pour abroger l'article 4 de la loi du 23 février 2005.

Si la plupart des chefs de parti justifient leur démarche au nom du devoir de mémoire mais aussi de la liberté de recherche, ils n'envisagent pas de suivre les chercheurs dans leur demande d'abroger les dispositions législatives qui ont "restreint la liberté de l'historien".

A leurs yeux, la loi Gayssot réprimant la négation des crimes contre l'humanité, celle sur le génocide arménien ou la loi sur la reconnaissance de l'esclavage relèvent du "devoir de mémoire" que doit accomplir la représentation politique.

"Je comprends les historiens, qui sont dans leur rôle, mais le Parlement est aussi dans le sien. Il doit pouvoir revenir sur sa propre histoire car cela entraîne des conséquences juridiques concrètes", affirme François Hollande, qui donne pour exemple les "conséquences réparatrices" obtenues après la reconnaissance de la "guerre" et non des "événements" d'Algérie. Même analyse chez les Verts : "Le politique ne doit pas se mêler d'histoire, mais il a le droit de dire les interdits et de punir comme sur le génocide juif", assure Yann Wehring, le secrétaire national.

Ce devoir de mémoire est également revendiqué au PCF : "Il appartient politiquement à la communauté nationale d'avoir un regard sur son histoire", renchérit Patrice Cohen-Seat, porte-parole.

Nouvelles d'Arménie en ligne 16 décembre 2005
http://www.armenews.com/article.php3?id_article=20089

Le parlement Lithuanien reconnaît le génocide des Arméniens

Jeudi 15 décembre, le Lietuvos Respublikos Seimas (parlement lithuanien) a adopté à la majorité une résolution reconnaissant le génocide arménien de 1915.

La résolution condamne les événements de 1915 et appelle la Turquie à reconnaître le génocide.

Le vote s'est tenu dans la soirée de jeudi. 55 des 141 membres du parlement monocaméral lithuanien ont participé aux discussions sur la résolution. Au final 48 députés ont voté pour la résolution, 3 se sont abstenus de vote mais personne n'a voté contre.

La résolution a été adoptée grâce aux votes des membres de l'union de Mère Patrie (13 voix), du parti travailliste (11 voix), des libéraux et des démocrates sociaux (6 voix), des démocrates libéraux (5 voix) et du parti du Peuple (3 voix).

Pour Levon Mkrtychyan, président du groupe de la FRA au parlement d'Arménie, cette reconnaissance est importante d'un point de vue politique car c'est un nouveau pays de l'UE qui reconnaît le caractère génocidaire des événements de 1915.

Nouvelles d'Arménie en ligne 16 décembre 2005
http://www.armenews.com/article.php3?id_article=20108

=====
PRÉPARATIFS POUR UNE REVENDICATION ARMÉNIENNE SUR DES TERRITOIRES GEORGIENS

LE CONTINUEL ANNEXIONNISME ARMÉNIEN

Les Arméniens de Djavakhétie dos au mur ?

Par **Albertine GIAN** à Akhalkalaki

Ils requièrent la médiation de l'Union européenne et des structures internationales compétentes de défense des droits de l'homme dans le face-à-face qui les oppose au pouvoir central géorgien. L'enjeu identitaire serait au cœur du problème en Djavakhétie, région majoritairement peuplée d'Arméniens.

Vahag Tchakhalian, 23 ans, est président de "l'Union sportive et culturelle de la jeunesse du Djavakhk". Il est à l'origine de la création, en mars 2005, de l'alliance des représentants des villages et des villes ainsi que des organisations de Samtskhe-Djavakhétie, au sein du mouvement "Djavakhk uni".

Les objectifs principaux de l'organisation sont la préservation de la communauté arménienne grâce à la sauvegarde de sa culture séculaire, sa langue et de l'Eglise apostolique, ainsi que la défense des droits des Arméniens de Djavakhétie et le développement socio-économique de la région.

A l'instar du Conseil des organisations arméniennes de Samtskhe-Djavakhétie auquel elle participe, l'alliance du "Djavakhk uni" opte pour l'autonomie régionale, seule solution juridique à avoir retenu l'attention de tous dans le but de prémunir la communauté arménienne notamment contre un nationalisme géorgien assimilateur et

contre le danger que peut représenter le renforcement de la présence turque en Djavakhétie.

Parallèlement, il est urgent de résorber le marasme économique dans lequel se trouve la Djavakhétie, afin de stopper l'émigration de sa population vers la Russie. L'enjeu est démographique, culturel, économique et social. C'est un combat sur tous les fronts que doivent livrer seuls les Arméniens de Djavakhétie. A l'horizon, les perspectives se font rares.

Voyez la suite...

Caucas europenews 13 décembre 2005

http://www.caucas.com/home/breve_contenu.php?id=302

PAS BLANCS-BLANCS

Wave of Antisemitic Articles in Armenian Press

(August 19, 2002)

Over the course of the summer of 2002, two Armenian newspapers have systematically defamed Jews in what is normally a relatively peaceful corner of the former Soviet Union for Jews. Blatantly antisemitic articles rarely appear in the Armenian press, instead there are occasional expressions of frustration at Israel's friendly relations with Turkey and Azerbaijan and assertions that widespread knowledge around the world of the Holocaust somehow minimizes the Armenian genocide of 1915. Normally, articles on these sensitive subjects avoid direct antisemitic rhetoric. That is why this summer's wave of blatantly antisemitic articles has caught UCSJ's attention, since they possibly signal an increase in antisemitic sentiment in Armenia.

The first and worst of these newspapers—*Azg*—is a publication of the Armenian Democratic Liberal Party (also known as the Ramkavar Azatakan Party after its leader) —a nationalist organization. It is a daily newspaper with a print run of around 3,500 copies (for comparison, the leading state newspapers in the country—*Hayastani Hanrapetutyun* and *Respublika Armeniya*—have print runs of 15,000 and 5,000 copies, according to Internews). Writing in a May 31, 2002 article about the illegal, racist policies of the governor of Russia's Krasnodar Kray (Aleksandr Tkachyov) against the local Armenian population, the paper's Moscow correspondent finds a way to blame Jews. The following quote is from [the English language version of the article](#) from *Azg's* web site; the translation's grammatical and spelling mistakes have been preserved:

“Interestingly, but Russian nationalists admit their complete helplessness to fight against Jews. They know that out of 7 billionaires in Russia 5 are Jews. The wife of the sixth, Azeri Vagit Alekperov is said to be a Jew and all of them made their fortunes not by producing something, but taking hold of the Russian national wealth- crud oil and non-ferrous metals and selling it to the West. Nothing is changed when they are called Jew mug, nothing. The point is that according to some sources the mother of governor Tkachov is also Jew, though I do not have enough grounds to insist on it, but many steps of the governor could be explained by this fact. Let us recall that the leaders of the October Revolution in 1917 were all Jews, who built a new Russia by ruthlessly destroying Russian nobility, professional military and Orthodox Christians. Now there are wonderful conditions in Russia to plunder the country making Armenians, Azeris, Kurds and other minorities the scapegoat. By the way, chief of migration department in the administration of governor Tkachov is a pureblooded Jew.”

Aside from the numerous, obvious antisemitic myths contained in this paragraph, it should be noted that the assertion that the policies of the Krasnodar Kray regional administration against ethnic minorities is somehow controlled by Jews is particularly absurd, given that this region is widely known as the most antisemitic part of Russia.

A February 8, 2002 remark by Israel's ambassador to Armenia —Rivka Cohen—touched a nerve that some Armenian extremists sought to exploit. **Ambassador Cohen termed the 1915 massacres of Armenians by Turks a “tragedy” but argued that it wasn't a genocide.** (This official stance of the Israeli government is at odds with that of the Holocaust Memorial Museum in Washington DC and many Jewish scholars and leaders who term the 1915 killings a genocide). Several newspapers called for Ambassador Cohen to be termed *persona non grata* in Armenia. According to a

subsequent letter to the editor written by local Jewish leader Rima Varzhapetian, during an interview that was published in the June 22, 2002 issue of *Azg* in which Ms. Varzhapetian expressed her concern about recent antisemitic incidents in Armenia, the author of the article distorted her words to make it appear that she believed that these incidents were a direct consequence of Ambassador Cohen's statement. [The following quote was taken from the English language version of the newspaper's web site:](#)

"Noting the concrete anti-Jewish manifestations that have taken place in Armenia after Israeli ambassador's announcement, Varjapetian noted the incident when a group of Armenian Revolutionary Federation's (ARF) youth organization members burned the flag of Turkey on the central Republic Square of Yerevan this April 23. She said that on the corners of the Turkish flag the Israeli national flag was depicted with the portrait of Jewish king David. She also showed us the plaque at the entrance of the community's office on which unidentified people pictured a Nazi swastika. Also a nazi swastika was painted on the memorial stone of the Jewish Holocaust.

Despite these unpleasant incidents, Mrs. Varjapetian said that Armenian people are stripped from such features as demeaning other nations and over-estimating themselves, which comes from the difficult history Armenia had.

Talking to daily *Azg* the members of the ARF youth organization stressed that their action was not aimed against Jewish nation but was a protest against the announcement of Rivka Cohen, assuring that 'a nation that had survived a genocide can not be chauvinistic and hate another nation.'"

In her letter to the editor, Ms. Varzhapetian was especially critical of this last paragraph, which, in her words, "justified" the actions of the ARF protestors.

The next month, *Azg* continued to defame Jews. Writing on July 13, the paper's Moscow correspondent Ruben Ayrapetyan claimed that Russia's friendlier relations with Israel are a result of years of pressure on the part of Russia's "Judafied" media and Russian Jewish organizations, which he asserted are controlled by Israeli intelligence agencies.

Finally, an August 1, 2002 *Azg* article entitled "Hitler Would Applaud the Government of Israel" compared the actions of the Israeli military in the Occupied Territories to those of Nazi Germany ("Hitler also promised his people living space") and quoted the past president of the World Jewish Congress Na[h]um Goldman as supposedly saying that antisemites hate Jews "only a little more than we deserve." The article was inspired by the Israeli Army's July 2002 occupation of land belonging to the Armenian Apostolic Church in order to construct a wall separating Israel from the West Bank, which set off **a firestorm of anti-Israel criticism** in the Armenian media and from official circles. However, it should be noted that most of this criticism was phrased in ways that did not seek to defame Jews.

The same land seizure issue was the subject a July 23, 2002 article in *Golos Armenii* — a leading independent publication with a circulation of around 5,000 that is normally critical of the government. In the opening paragraph of this article, entitled "Ghosts of the Past: They Don't Just Exist, They Rule the World," the author indulges in dangerous speculation linking Israeli policies with the Armenian Jewish community — shouldn't the government retaliate against Israel's land confiscation, the author asks, by seizing the "luxurious jeep of the chief rabbi of Armenia"? The article goes on to argue that the land confiscation is motivated by:

"[T]he Armeniaphobia of Israeli, and more broadly, Jewish political and public circles who drew attention to themselves starting with their furious opposition to international recognition of the Armenian Genocide and ending in the openly pro-Turkish regional policies of Israel, which in the end, are especially targeted against Armenia."

The author then draws a connection between the Israeli government's refusal to recognize the Armenian Genocide and **supposedly hidden Jews in the Turkish government at the time of the genocide**, at the same time making a reference to the infamous antisemitic forgery *The Protocols of the Elders of Zion*. The sinister motives behind the Israeli stance on the Armenian genocide, the author of the article argues, are:

"...the ethnic origins of a number of leading members of the Young Turks who held during the First World War key positions in the Ottoman Empire and were thereby directly involved in the misdeeds of the Turkish authorities towards Armenians. The chief ideologues and conductors of Pan-Turkism, everybody knows, were hardly Turks.

In connection with this, I would like to tell today's Zionist Elders who have placed a wall on the path towards international recognition of the Armenian Genocide: Your actions are just as cynical and immoral as the unending efforts of certain circles to present the Holocaust as the

actions of the Jews themselves..."

On August 1, 2002 *Golos Armenii* published a review of a book by Aleksandr Svarants entitled *Pan-Turkism and the Geostrategy of Turkey in the Caucasus*. The author of the review praises Mr. Svarants for "exposing the long time alliance of Pan-Turkism with political Zionism and its protector the USA, which along with Israel and Turkey protects Azerbaijan." According to the reviewer, the author characterizes the founding of the state of Israel as "the robbery and humiliation of another people" and traces the origin of Pan-Turkism to "Zionist teachings."

<http://www.fsumonitor.com/search.shtml>

Head of Extremist Armenian Party Arrested for Antisemitic Comments, Prominent Newspaper Runs Antisemitic Article

(January 25, 2005)

In a move possibly motivated by a recently released US State Department report on global antisemitism that mentions a small party called the [Armenian Aryan Order](#), the head of that party has been arrested and charged with inciting ethnic hatred, according to a January 25, 2005 report by the Prima news agency. Armen Avetisyan faces a possible prison term of between three and six years if convicted. Mr. Avetisyan has made several public extremist and antisemitic comments over the years, including calls to "cleanse" the state of Jews and violence against Jehovah's Witnesses, according to Prima.

Earlier in January, *Golos Armenii*—an independent publication that is normally critical of the government and [has in the recent past published antisemitic articles](#)—reported on a recent attack against Armenian priests by Jewish religious fanatics in Israel. The January 18, 2005 article entitled "The Search Is Crowned With Success" criticizes the US State Department for issuing a report on global antisemitism, contending that the US government is hypocritical because it doesn't report on violence against religious minorities in Israel.

The article then focuses on the report's section on Armenia, which cites sources within the local Jewish community. The author of the article discounts these reports as alarmist, aimed at creating a false image of Armenian Jews as "'victims' of 'antisemitism' (which has never existed here) that supposedly flourishes in Armenia." He then warns the local Jewish community to "ponder the possible consequences" of reporting such information to the international community.

FSU est un lobby juif russe financé par le lobby juif américain.

<http://www.fsumonitor.com/search.shtml>

ARMENIAN PARLIAMENT DEPUTIES, OMBUDSMAN DEMAND RELEASE OF DETAINED ANTI-SEMITE

(February 1, 2005)

Viktor Dallakian and Manuk Gasparian of the opposition Artarutiun bloc offered on 28 January to post bail for Armen Avetisyan, leader of the tiny Armenian Aryan Union, [who was arrested several days earlier on charges of inciting racial hatred](#), Noyan Tapan reported. Avetisyan has called for the expulsion of all Jews from Armenia (see "RFE/RL Newsline," 25 and 26 January 2005). Ombudsman Larisa Alaverdian was quoted on 29 January by the independent daily *Azg* as saying she will ask Prosecutor-General Aghvan Hovsepian to agree to Avetisyan's release pending trial, RFE/RL's Armenian Service reported on 31 January. She said she sees no danger of Avetisyan either hiding from police or seeking to leave the country. Alaverdian also denied that anti-Semitism is condoned in Armenia either by official policy or public opinion.

[RFE/RL Newsline, 1 February 2005](#)

Armenian Antisemite Gets Suspended Sentence

(March 22, 2005)

The head of the Armenian Aryan Order, Armen Avetisyan, was given a three year suspended sentence for violating hate speech laws, according to a March 18, 2005 report by the Regnum news agency. Mr. Avetisyan was charged with [inciting hatred against Jews in numerous statements and publications](#), including calling for the expulsion of all Jews from Armenia. His statements embarrassed the government after the US State Department mentioned his statements in its Global Report on Antisemitism. Unfortunately, two members of the Armenian parliament publicly supported him, showing that his radical ideas have some political support.

UN PEU AUPARAVANT

REPORT FROM YEREVAN

An Armenian Journalist Discusses "The Jewish Problem" in Armenia

(November 12, 1997)

By Mikael Danielian,

Express-Chronicle correspondent, 10/10/97 Translated by Lena Cochran, 11/5/97, Edited by UCSJ

UCSJ Note: The Armenian parliament was deciding last spring whether to ratify a pact that would allow Russian military bases on Armenian soil. The pact was ratified overwhelmingly, with only four votes opposed. Yet these four votes provoked an antisemitic statement by the Vice Speaker, which in turn prompted some newspapers to question the integrity of Armenia's Jews, who, according to the American Joint Distribution Committee, number only 300 in a total population of 3.5 million.

Does antisemitism exist in Armenia? No, say the majority of political figures and journalists. But it is so only in words, like a lot of things in our Armenia.

The vice-speaker of the National Assembly, Ara Saakian, announced the danger of the "Jewish lobby" and its influence on Armenia. He was supporting the ratification of the pact for allowing a Russian military base in Armenia. He noted that the people who opposed ratification (there were only four of them in Parliament) are "playing into hands of the Jewish Lobby."

On May 3, 1997, in response to Saakian's comments, the Russian-language newspaper *Golos Armenii* (Voice of Armenia) published an article by Narek Mesropian with the title "*Kogda brat idyot na brata*" ("When Brother Acts Against Brother"). Here are some excerpts from the article:

"Ara Saakian even mentioned the Jewish problem. It is a very painful problem, by the way. And it is so not only in Russia. In short, he sharply criticized the Jewish lobby, which allegedly disregarded all the rules of decency to profit from the oil of Baku [the capital of Azerbaijan]. And the Jewish lobby turned into a pro-Azerbaijan power... Furthermore, it is well known that Ara Saakian, as one of the leaders of the Armenian National Movement, naturally considers himself among the so-called democrats... It is a known fact that the Armenian National Movement is closely connected to Russian democrats. And all the Russian democrats are either Jews or controlled by the Jews... [Saakian] spoke as a true communist patriot. That means, he supported the ideas which will lead Armenia to ratify the pact in the end."

The Ajzhm, the weekly publication of the National-Democratic Union, also responded to Saakian's comments. This Union is led by Vasgen Manukian, who was the opposition candidate for president. On May 13, 1997, the Ajzhm published an article on the same subject titled "*Govoryat-evrei, ponimayut-Zapad*" ("They Say 'a Jew,' They Understand 'a Representative of the West'"). In this article, the "unknown" author blames the authorities, when he says: "the authorities mean Jews when they speak about the West." If it were only the authorities! In the editorial office of Ajzhm I was more

than once asked "in jest": "Who pays you money, the Mossad or the American CIA?" And they, of course "in jest," gave me the "Kike-Mason" label a very long time ago.

Moreover, on August 5, 1997, *Golos Armenii* published the article "Uroven nenavisti povushaetcyia" ("The Level of Hatred is Rising"), written by Narek Mesropian, Armenia's poet laureate. This is the introduction to the article: "It is in our blood to hate the Turks. However, we hate Bulgarians and Greeks also. The Jews like Turks, but they hate Arabs. The Arabs, in their turn, are not in favor with the Turks. And the level of hatred is rising..." And then, for some reason, he says: "Forty percent of Israeli children in high school hate all the Arabs." Moreover, the author cites data from a sociological poll that was carried out by the University of Haifa and the Carmel Institute of Sociological Research. Later, he asks himself the question: "Do Jews hate only Arabs?"

The level of hatred in Armenia is really rising.

http://forums.ng.ru/archive/part/georgia_abh_3/771

ABOULEZ LE POGNON !

Ankara critique l'accord entre Axa et les descendants des victimes du génocide arménien

L'assureur va verser plus de 14 millions d'euros

Guillaume Perrier

Depuis plusieurs jours, le groupe d'assurance français Axa est très critiqué en Turquie. Il se voit reprocher d'avoir accepté jeudi 13 octobre de verser une indemnisation de 14,4 millions d'euros à des descendants de victimes du génocide arménien, mortes en 1915 et porteurs de titres d'assurance-vie.

L'accord porte sur des contrats (plus de 10 000) souscrits par des Arméniens vivant à l'époque de l'Empire ottoman auprès de l'Union-Vie, branche constitutive de l'UAP, rachetée en 1996 par Axa. Le président d'Union-Vie, dans une lettre transmise au ministère français des affaires étrangères, en avril 1922, avait reconnu que le décès de ces Arméniens était dû aux massacres perpétrés par les Turcs et non à une mort naturelle. Pourtant, la compagnie d'assurances l'Union-Vie ne s'était jamais acquittée du reversement des primes des assurances-vie souscrites. Il y aurait aujourd'hui environ 5 000 descendants.

Fruit d'une action collective (class action) engagée depuis plusieurs années, cet accord doit recevoir en novembre l'approbation du tribunal de district de Californie, qui abrite le plus grand nombre d'Arméniens au monde hors d'Arménie. Il aboutit au versement de 9,3 millions d'euros à un fonds d'indemnisation des descendants des victimes et au versement de plusieurs millions d'euros à des organisations communautaires arméniennes en France. Un accord similaire avait été trouvé en 2000 avec l'assureur américain New York Life. La prochaine compagnie concernée pourrait être, selon les avocats, l'allemande Victoria.

Associé à l'armée

Cette affaire a mis les milieux nationalistes turcs en émoi. D'autant que le partenaire d'Axa sur le marché turc n'est autre qu'Oyak, le fonds de pension de l'armée, symbole de la présence du pouvoir militaire dans l'économie. Et son silence, dans un premier temps, a suscité moult réactions. Ahmet Aksu, dirigeant du puissant syndicat de fonctionnaires Memur-Sen, a ainsi déclaré qu'« Oyak -était- complice du crime en restant silencieux » et en le sommant de rompre son accord avec Axa. «Sinon, a-t-il prévenu, nous appellerons les membres du syndicat au boycott et leur demanderons de ne pas signer de contrat d'assurance avec Axa-Oyak.» Devant les attaques répétées, notamment dans la presse turque, Oyak a finalement annoncé samedi l'ouverture d'une enquête sur la décision d'Axa.

De son côté, le porte-parole du ministère des affaires étrangères, reprenant la terminologie habituelle, a déclaré que «la position d'Axa n'avait- rien à voir avec celle du gouvernement sur les allégations de soi-disant génocide».

Chez Axa, l'embarras est réel. « Nous avons eu à faire face à de nombreuses réactions internes, explique un porte-parole. Nous avons dû expliquer la situation par courrier à nos salariés turcs, ainsi qu'à nos partenaires de chez Oyak. Pour nous, il n'y a pas de contradictions. Je ne sais pas si cela aura un impact en Turquie, mais nous avons fait ce que nous devons faire. »

L'enjeu est de taille. Depuis la création, en 1999, d'une coentreprise Axa-Oyak, les deux partenaires ont rapidement gagné des parts de marché. Aujourd'hui, avec 12 % des polices d'assurance, un secteur en plein développement en Turquie, le groupe est au coude à coude avec l'allemand Allianz.

Le Monde, 25 octobre 2005.

Encadré : **1,5 million de morts**

Le génocide arménien. En 1915, le parti des Jeunes-Turcs au pouvoir, partisan de l'homogénéisation ethnique, soupçonne les Arméniens de collusion avec l'ennemi russe. Il décide de les déporter en Syrie et en Mésopotamie. Sur les 2 millions d'Arméniens vivant dans l'Empire ottoman, 1,6 million sont déportés dont 1,5 million sont morts.

La reconnaissance. Plusieurs pays, dont la France, reconnaissent le génocide. La Turquie admet des massacres dans un contexte de guerre, mais relativise le nombre de victimes (de 250 000 à 500 000). Elle réfute la thèse du génocide.

ILS SONT TIMBRÉS

Dépôt au Sénat d'une proposition de loi relative à l'incrimination pénale de la contestation publique des crimes contre l'humanité

Ce projet de loi (n°507) a été déposé et enregistré à la Présidence du Sénat le 19 septembre 2005 à l'initiative de MM. Robert BRET, Guy FISCHER, Mmes Hélène LUC, Annie DAVID, Nicole BORVO COHEN-SEAT, Éliane ASSASSI, M. François AUTAIN, Mme Marie-France BEAUFILS, MM. Michel BILLOUT, Pierre BIARNÈS, Yves COQUELLE, Mmes Michelle DEMESSINE, Évelyne DIDIER, M. Thierry FOUCAUD, Mme Gélita HOARAU, MM. Robert HUE, Gérard LE CAM, Mme Josiane MATHON, MM. Roland MUZEAU, Jack RALITE, Ivan RENAR, Bernard VERA et Jean-François VOGUET..

Tous ces sénateurs sont membres du groupe communiste, républicain et citoyen (CRC).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les génocides, crimes de guerre, crimes contre l'humanité, sont définis et sanctionnés par plusieurs textes de droit international ou national. Notamment :

le Statut du tribunal international de Nuremberg annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 ; la Convention des Nations-Unies du 9 septembre 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide ; les Conventions de Genève de 1949 ; la loi du 26 décembre 1964 tendant à constater l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité commis par des personnes « agissant pour le compte des pays européens de l'Axe ».

Ou, plus récemment, la loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 instaurant la reconnaissance officielle par la France du génocide arménien de 1915, dont la portée symbolique est évidente mais qui n'a malheureusement aucune incidence juridique, aucune conséquence répressive.

Enfin, depuis le 1er mars 1994, les crimes contre l'humanité figurent en tête du Livre deuxième du nouveau code pénal français (des crimes et délits contre les personnes) dont ils constituent le titre premier.

Ainsi, les articles 211-1 et suivants du nouveau code pénal, qui distinguent le génocide et les « autres crimes contre l'humanité », retiennent pour définition que ces faits ne sont plus limités à la Seconde guerre mondiale et qu'ils peuvent avoir été accomplis à l'instigation d'un groupement non étatique.

Si ce changement ainsi opéré est fondamental, sa portée est pour le moins relative. En effet, selon un principe fondamental du droit pénal, l'incrimination ne peut s'appliquer à des faits commis avant son entrée en vigueur, soit avant le 1er mars 1994.

Néanmoins, cette évolution du code pénal amène à un premier constat : puisque le code pénal incrimine successivement par l'article 211-1 le génocide et par les articles 212-1 à 3 les autres crimes contre l'humanité, comme les actes de persécution et les crimes de guerre aggravés, il devient nécessaire d'appliquer prioritairement le droit national lequel est venu combler certaines lacunes du droit international.

Notamment l'aspect limitatif de la référence à la seconde guerre mondiale ou encore le critère selon lequel le crime contre l'humanité nié doit faire l'objet d'une condamnation par un tribunal afin de garantir la conformité de l'incrimination avec la convention européenne des droits de l'Homme.

Tel est l'objectif de l'article 1er de la présente proposition de loi.

Par ailleurs, est posée l'exigence que les auteurs aient agi « en application d'un plan concerté » donc de façon préméditée et systématique.

En outre, il faut que les actes en cause aient été commis contre les membres d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux ou d'un groupe déterminé à partir de tout autre critère arbitraire, et ce en raison de l'appartenance à ce groupe.

* * *

Si le crime contre l'humanité, reconnu en tant que violation constitue un progrès incontestable à l'égard d'un peuple martyr, pour autant cette reconnaissance est imparfaite tant que ce crime reste impunément contestable ou démenti. Dès lors, la logique voudrait que le droit s'intéresse dorénavant à la sanction de la négation du crime contre l'humanité.

En effet, l'incrimination pénale de la contestation de crime contre l'humanité est imparfaitement couverte par notre législation, développant et/ou entretenant des divisions entre les victimes lorsqu'elles devraient être solidaires dans cette même cause.

Pour l'heure, si incriminer pénalement la contestation publique de crimes contre l'humanité ne soulève pas de difficultés juridiques lorsque la réalité des crimes en cause est attestée et sanctionnée par une décision de justice, il n'en va pas de même dans les autres cas. Même lorsqu'on est en présence d'une vérité historique, incontestable au regard de l'histoire et de faits accomplis, très généralement reconnue, mais néanmoins non attestée par une juridiction. Actuellement, seule la contestation du génocide juif perpétré durant la seconde guerre mondiale constitue un délit, de sorte que les victimes rescapées de crimes contre l'humanité se trouvent inégalement protégées alors que leur souffrance est identique.

Comment comprendre que des propos diffamatoires concernant la mémoire de La Shoah peuvent faire l'objet de poursuites au titre de contestation de crime contre l'humanité quand la négation du génocide arménien par exemple, mais d'autres peuples et/ou communautés qui ont été également persécutés tout au long du XXème siècle, ne tombe pas sous le coup de la loi pénale ? Cette dichotomie est contraire au principe selon lequel la loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.

D'autant qu'on ne saurait estimer qu'un génocide est plus important ou douloureux pour les victimes et leurs descendants qu'un autre, pas plus qu'on ne saurait distinguer parmi les génocides lesquels méritent d'être protégés ou non, qu'il s'agisse des crimes contre l'humanité commis tout au long du XXème siècle ou de ceux qui pourraient malheureusement advenir dans les années à venir.

Les « actes inhumains et les persécutions qui, au nom d'un État pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis de façon systématique, non seulement contre les personnes en raison de leur appartenance à une collectivité raciale ou religieuse, mais aussi contre les adversaires de cette politique, quelle que soit la forme de leur opposition » doivent tous être répressibles au même titre que la négation de ces actes. Dans le cas contraire, cela sous-entendrait une hiérarchie de valeurs en matière de crimes contre l'humanité, à savoir que certaines vies n'ont pas la même valeur que d'autres.

* * *

Le développement préoccupant de thèses révisionnistes niant l'existence du génocide perpétré contre les Juifs durant la Seconde guerre mondiale a suscité la loi dite « Gayssot » du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe.

Cette loi a inséré un nouvel article, l'article 24 bis, à la loi de 1881 relative à la liberté de la presse, disposition sanctionnant pénalement l'expression publique de thèses contestant l'existence des crimes contre l'humanité commis par l'Allemagne hitlérienne pendant la seconde guerre mondiale et définis en annexe de l'accord de Londres du 8 août 1945.

Cette contestation est punie de 5 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende conformément aux dispositions de la loi de 1881, chapitre IV portant sur les crimes et délits commis par la voie de presse ou de tout autre moyen de publication. Quand bien même la liberté d'expression est une valeur suprême, elle ne peut être utilisée à des fins autodestructrices, pas plus qu'on ne peut abuser de ce droit. D'ailleurs, la Cour européenne des droits de l'homme a clairement affirmé la compatibilité de la loi Gayssot avec l'article 10 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 qui dispose que : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble par l'ordre public établi par la loi ».

Mais si la loi Gayssot sanctionne pénalement l'expression de l'idéologie négationniste en créant un délit de contestation des crimes contre l'humanité, son champ est strictement lié à la seconde Guerre Mondiale. Elle n'a pas de portée universelle.

D'où la nécessité d'étendre maintenant cette loi. **On ne saurait en effet en rester là.**

D'où l'épineuse question de l'extension du délit négationnisme au génocide arménien qui a échappé de façon définitive à toute sanction juridictionnelle.

Le travail du législateur doit se poursuivre pour parvenir à plus d'équité et combler certains vides juridiques.

Le génocide arménien illustre parfaitement ce vide juridique. Non contente de nier la réalité de ce génocide, la Turquie justifie sa position en précisant qu'il ne peut y avoir de génocide contre un peuple qui n'existe pas, effaçant ainsi le crime et son objet, pour atteindre pleinement l'objectif génocidaire : ce peuple ne doit plus exister... ce peuple n'existe pas... ce peuple n'a jamais existé. Le révisionnisme achève le crime ; il en constitue la seconde phase en effaçant un groupe ethnique de l'histoire de l'humanité. Par souci d'équité il est nécessaire de conférer plus de portée à la reconnaissance du génocide arménien en autorisant à son propos l'invocation du délit de négationnisme.

Tel est l'objectif de l'article 2 de la présente proposition de loi.

Il devient légitime de renforcer notre législation concernant la sanction de la contestation des génocides, en visant outre le génocide juif perpétré pendant la seconde Guerre mondiale, les crimes contre l'humanité commis tout au long du XXème siècle et ceux qui pourraient malheureusement advenir. Et ce, pour criminaliser, et par ce biais contrer, toute forme de négationnisme quand bien même le négationnisme n'a pas les mêmes finalités, ne sert pas les mêmes causes et ne connaît pas les mêmes retombées médiatiques selon les génocides concernés.

Tel est le propos de cette proposition de loi.

PROPOSITION DE LOI

Article 1er

Après le premier alinéa de l'article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Seront punis des mêmes peines ceux qui auront contesté tout autre crime contre l'humanité sanctionné par l'application des articles 211-1 à 212-3 du code pénal ou par un tribunal international ou reconnu comme tel par une organisation intergouvernementale, quelle que soit la date à laquelle le crime a été commis. »

Article 2

La loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 est complété par un article ainsi rédigé : « Art. 2 - Seront punis comme indiqué à l'article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ceux qui auront contesté, par un des moyens énoncés à l'article 23 de ladite loi, l'existence du génocide arménien de 1915. »

Nouvelles d'Arménie, 8 novembre 2005 http://www.armenews.com/article.php3?id_article=19707

BLUETTE HISTORIQUE

Le prix Renaudot essai décerné à un révisionniste du génocide arménien

Le Prix Renaudot de l'essai, l'un des grands prix littéraires français, a été décerné jeudi au journaliste et romancier Gilles Martin-Chauffier pour *Le Roman de Constantinople* (Le Rocher), un livre « très favorable à l'entrée de la Turquie en Europe ». Gilles Martin-Chauffier est rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Paris-Match*.

Gilles Martin-Chauffier a déclaré après l'annonce de son prix « je suis ravi et en même temps je suis un peu rassuré car c'est quand même un livre qui raconte l'histoire d'Istanbul et qui est très favorable à l'entrée de la Turquie en Europe ». « On croit que les Français sont opposés (à l'entrée de la Turquie dans l'UE), mais non : aujourd'hui il y a une réunion de dix écrivains de droite, de gauche, et ils ont été convaincus par ce que je disais, par mes arguments culturels et historiques » « Constantinople est la ville qui a été le plus longtemps la vraie capitale de l'Europe, qui a été toujours au centre de la destinée de l'Europe » a souligné l'écrivain.

Le jury a choisi *Le Roman de Constantinople* dès le premier tour par six voix contre quatre. *Le Roman de Constantinople* est une promenade historique dans la capitale des empires romain, byzantin et ottoman, à travers les lieux, les personnages et les drames qui ont marqué le destin de la « Ville des villes ». Si le roman est une blquette historique honnête sur l'ancienne Byzance, les propos de Gilles Martin-Chauffier concernant les arméniens et le génocide de 1915 se caractérisent par une prise de position calquée sur le gouvernement turc et ouvertement révisionniste : En voici quelques extraits :

Gilles MARTIN-CHAUFFIER *Le roman de Constantinople*, Editions du Rocher

« Que reste-t-il au sultan ? Istanbul, l'anatolie centrale et toutes les larmes de son cœur. Quoi d'autre ? Rien ! Le pays est mort. Et pire que tout, personne ne pleure sur lui. Au contraire on le maudit. En 1915, face à l'avance des troupes tsaristes, on a « évacué » les populations civiles. Officiellement pour les mettre à l'abri. L'opération a tourné au massacre : pillages, meurtres, viols, tortures et sans cesse, des marches épuisantes. Entre cinq cent mille et un million d'Arméniens ont trouvé la mort. Pour cette vieille nation chrétienne c'est le Golgotha. Les rares témoins occidentaux ont été horrifiés. Maintenant, on compte présenter la note. Après un tel crime de lèse-civilisation, elle s'annonce salée. Istanbul s'attend au pire. »

« Et le résultat, enfin, saute aux yeux de tous : le 10 août 1920, le traité de Sèvres consacre la débacle totale...une Arménie immense comme aucun rêve (ni aucun cauchemar) n'avait jamais osé l'imaginer » « Seulement voilà : les Français et les Anglais en ont assez....Et ces Arméniens n'étaient-ils pas la cinquième colonne des visées expansionnistes russes ».

« Peut-on imaginer l'Europe dans Constantinople ? Bien sûr que non »

« Que le massacre des Arméniens pendant la première guerre mondiale demeure une tache indélébile sur le passé turc, cela va de soi. Mais l'Allemagne d'Auschwitz est membre fondateur de la Communauté européenne. Et la France, en Algérie, entre 1954 et 1962, a tué environ 400.000 civils. Si les grandes nations commettent de grands crimes, leurs atrocités passées ne

sont pas des sacrilèges qui retombent sur la tête des enfants. Les turcs de 2004 ne sont pas plus coupables des infamies de 1915 que les Italiens contemporains des massacres de Mussolini en Abyssinie. Toutes ces horreurs font partie de l'héritage du continent dont de Gaulle disait qu'il va de l'Atlantique à l'Oural »

3 novembre 2005

http://www.armenews.com/article.php3?id_article=19650

LA CONNERIE COÛTE CHER :

Les Arméniens de France vivent dans le luxe

Après avoir servi à financer la destruction du haut Karabagh, à grands coups de revendications génocidaires, le Fond Arménien de France se paye le luxe de retaper dans les portes-monnaies pour reconstruire. C'est très con mais il fallait y penser : on casse tout dans le coin, puis on reconstruit. C'est ce genre d'escroqueries criminelles qui donnent la sensation aux apparatchiks de la diaspora d'exister. Une sensation plutôt monétaire : l'exploitation du souvenir des souffrances c'est yabon ! Par ici la bonne soupe. L'arménichantage marche avec les élus français mais aussi avec les anciens de la diaspora, tous ces petits commerçants qui ont trimé toute leur vie pour s'intégrer. Le but du jeu est de siphonnert leurs économies.

Première tranche du programme triennal de développement du Karabagh.

La région de Mardakert. Après la route Dorsale du Karabagh, voici donc le lancement du projet triennal de développement de cette terre éprouvée par la guerre [**fallait pas la faire!**] qui se repeuple rapidement. Le projet de développement de 2005-2006 va se concentrer sur la région Nord qui, du fait du conflit et de l'occupation azérie, a subi de forts dommages (2000 logements sur 6000 détruits, canaux d'irrigation, vignes et plantations fruitières, hôpitaux et écoles détruits ou endommagés) Les phonétons et téléthon de novembre 2005 sont consacrés à ce projet qui vise à améliorer le quotidien des habitants de la région, citadins ou villageois.

Le projet retenu après études vise à compléter et amplifier l'action menée depuis dix ans par le gouvernement du haut Karabagh et l'aide apportée par diverses ONG et associations caritatives arméniennes et non arméniennes du monde entier, mais aussi par des particuliers sur des sujets spécifiques.

D'un montant global de 10,3 millions de dollars, le projet comprend :

- L'approvisionnement en eau potable de la région.
- Un effort particulier dans le domaine de l'éducation par la construction de quatre nouvelles écoles, la rénovation de deux écoles et l'installation de matériel scolaire neuf (tables et chaises) dans plusieurs autres écoles.
- Un effort du même ordre pour permettre aux populations de la région de bénéficier d'un système de santé de proximité réparti entre la capitale régionale et les villages principaux

- Un projet de réhabilitation de l'habitat.

- un projet de relance du potentiel agricole par l'irrigation, la formation des paysans et les premiers équipements de base pour la coopération villageoise.

- La finalisation de la Route Dorsale vers Mardakert. Si tous ensemble, nous réussissons notre collecte de fonds de novembre prochain avec l'aide massive des donateurs de France, de toute la Disapora [**notez l'hypostase : le besoin de fric cela vous change une grammaire**], d'Arménie et du Karabagh, un pas décisif aura été franchi [**pour démontrer ce que tout le monde savait : sans l'argent de la diaspora, la guerre du Haut Karabagh n'aurait jamais été possible et c'est avant tout à cela que sert l'instrumentalisation des massacres de 1915, à fomenter des guerres dont personne n'a besoin**] permettre aux enfants et aux familles de la région de Mardakert de croire définitivement dans l'avenir. Cet espoir est entre nos mains. Michel Pazoumian.

Phonéthon 2005 : du jeudi 17 au dimanche 20 novembre. Faites vos promesses de dons dès le 1er Octobre en appelant directement au N° Azur : 0810 14 1414
Partenaire officiel du Phonéthon : france telecom Paris, Lyon, Marseille, Nice et Toulouse.
Le courrier du Fonds Arménien de France.
Création : jun 1995
Trimestriel édité par le Fonds Arménien de France.
Commission paritaire n°0306 G 86268
Directeur de la publication : Bédros Tersian
Rédacteur : Souren Kévorkian
Adresse : B.P. 12, 75660, Paris, cedex 14.
Tél : 01-48-83-51-06
Lettre trimestrielle d'Action Humanitaire, septembre 2005, numéro 40.

La publication comprend quatre pages publiées en un format luxueux. Tout ceci est donc très bien organisé et déjà vu : l'extension, par la guerre puis par l'aménagement, d'un territoire, rappelle furieusement les implantations coloniales des sionistes en Palestine. Il n'est pas étonnant de voir que les hiérarques de la diaspora arménienne se rapprochant, avec l'affaire de l'entrée de la Turquie dans l'Europe, des sionistes, en récupèrent les méthodes.

<http://www.cdca.asso.fr/s/detail.php?r=7&id=96>

CRIMES DE LA PENSÉE

LA JUSTICE BELGE CONFIRME QU'EMIR KIR EST UN NÉGATIONNISTE

Ce lundi 14 novembre, le Tribunal de Première Instance de Bruxelles a rendu un verdict confirmant que les qualifications de « menteur », « négationniste » et « délinquant » peuvent légitimement s'appliquer au Secrétaire d'Etat bruxellois Emir Kir (PS). Celui-ci a immédiatement annoncé qu'il ferait appel.

M. Kir avait porté plainte contre les animateurs du site Internet « suffrage-universel.be », MM. Mehmet Koksal et Pierre-Yves Lambert, au motif que ceux-ci l'y avaient affublé de ces épithètes, respectivement pour avoir prétendu être titulaire d'un diplôme qu'il n'a pas, pour avoir participé à une manifestation et **pris des positions visant à nier le Génocide des Arméniens** et enfin pour avoir pris des libertés avec la loi au sujet de dépenses électorales. Sa plainte s'est donc totalement retournée contre lui et **confirme notamment que nier le Génocide des Arméniens ne relève pas de la liberté d'opinion mais constitue bien un acte négationniste.**

Concernant ce point, le verdict est particulièrement clair : le tribunal « estime établi que la manifestation [à laquelle Emir Kir avait participé] avait bien pour but de refuser - autrement dit de nier - que le sort fait aux Arméniens par la Turquie ottomane en 1915-1916 a constitué un génocide ». Il ajoute que son refus de la qualification de génocide tant qu'une commission d'historiens indépendants n'a pas statué sur la question « ignore délibérément les nombreux travaux sérieux déjà accomplis, ce qui revient dans les faits » à le nier.

Le tribunal considère donc que la qualification de négationniste à l'encontre de M. Kir n'est « nullement fautive », et souligne qu'il est même salutaire que la presse en fasse usage dans le contexte actuel, où la pénalisation de la négation du Génocide des Arméniens est toujours en projet en Belgique.

« Ce verdict vient à point nommé lorsqu'on sait qu'Ankara coordonne actuellement des attaques en justice - hors de ses frontières - à l'encontre des institutions et des particuliers qui évoquent le Génocide des Arméniens », a déclaré Laurent Leylekian, directeur exécutif de la Fédération Euro-Arménienne.

« Par la voix de son tribunal, la société civile indique au législateur belge qu'il est plus que temps de pénaliser cette violation du droit à la dignité qu'est la négation du Génocide des Arméniens. Nous demandons donc que la Ministre de la Justice, Mme Onkelinx, et le Sénat réactivent le projet de

loi qu'ils ont mis en suspens », a ajouté Laurent Leylekian.

« Il est donc urgent de pénaliser le négationnisme en Europe avant que l'Etat négationniste - candidat à l'Union européenne - y impose sa loi. La Belgique a un rôle pionnier à jouer dans ce processus » a-t-il conclu.

Fédération euro-arménienne, 15 novembre 2005

http://www.feajd.org/article.php3?id_article=230&lang=fr

La prison, c'est le seul argument d'autorité qu'ils puissent agiter !

SAC DE NŒUDS BELGES

Les rafales se multiplient pour l'Olivier

Pascal Sac

Le jugement déboutant, en termes très vifs, le secrétaire d'Etat Kir suscite l'embarras dans la majorité. Et les attaques se multiplient entre ses membres.

ANALYSE

Sale temps, décidément, pour la majorité bruxelloise, qui associe les partis de l'Olivier (PS, CDH, Ecolo) à trois partis flamands (VLD, SP.A, CD&V). Car aux attaques qui se multiplient entre partenaires de coalition (LLB 8/11) vient de s'ajouter un motif d'embarras général. A savoir le jugement qui a débouté, en des termes vifs, le secrétaire d'Etat d'origine turque Emir Kir (PS) de son action en diffamation contre ceux qui l'accusaient de négationnisme au sujet du génocide arménien (LLB 15/11).

Les ministres contactés hier s'en tenaient à un «pas de commentaire» ennuyé. Façon diplomatique de ne pas attaquer l'intéressé mais sans prendre sa défense pour autant. En coulisses, même chez ceux qui apprécient M. Kir, il se disait qu'il a multiplié les erreurs de communication au sujet du génocide arménien. Et qu'il a dû être bien mal conseillé pour s'aventurer dans une telle procédure judiciaire.

Le PS, lui, sort encore affaibli de ce rebondissement d'une déjà vieille affaire. Et nul doute que certains veilleront à ce que le dossier revienne sur la scène médiatique d'ici les communales d'octobre 2006, pour le contrarier.

Or il n'a guère de solution. Ne pas réagir, c'est fâcher une certaine gauche fort remontée contre l'attitude turque au sujet des droits de l'homme. Pousser M.Kir à la démission, c'est se priver de son gros potentiel électoral aux communales. Et c'est soulever la délicate question de son remplacement, en attisant les divisions entre les autres élus allochtones PS, dont aucun n'avait son score électoral. [...]

La Libre Belgique 16 novembre 2005

http://www.lalibre.be/article.phtml?id=10&subid=1083&art_id=251297

CEUX QUI VEULENT DISCUTER CALMEMENT

Entretien avec Halil Bertay

Par Khatchig Mouradian

Halil Bertay fut l'un des organisateurs de ce premier séminaire tenu en Turquie fin septembre, et qui contesta la politique de l'État de dénégaration du génocide arménien. Après avoir été reporté à deux reprises à cause de la pression exercée par les cercles nationalistes se trouvant à l'intérieur du gouvernement turc et du pouvoir judiciaire turc, le séminaire intitulé: "Les Arméniens ottomans pendant le déclin de l'Empire Ottoman", se tint à l'Université Bilgi à Istanbul, et fut annoncé comme un pas en avant vers l'élimination du tabou du génocide arménien dans la société turque. Au cours de ces dernières années, Halil Bertay a constamment parlé dans différents forums turcs et internationaux, de la déportation systématique et des meurtres de masse des Arméniens ottomans pendant la Première Guerre Mondiale, décrivant ces événements comme "les horreurs de 1915", "les événements de 1915",

"le nettoyage ethnique", le proto-génocide" et très récemment comme "génocide".

Halil Berktaý a reçu ses B.A. (licence) et M.A. (maîtrise) d'Économie, de l'Université de Yale, aux USA et le PhD (doctorat) d'Histoire de l'Université de Birmingham au Royaume Uni. Ses recherches couvrent le nationalisme turc et l'Histoire sociale et économique de l'Europe. Il est actuellement professeur d'Histoire à l'Université de Sabanci, une institution privée prestigieuse d'enseignement supérieur d'Istanbul. Dans cette interview, menée par téléphone le 18 octobre 2005, nous avons discuté de sa présentation à un colloque organisé par l'Assemblée Parlementaire de l'OTAN, qui s'est tenu à Erevan du 6 au 8 octobre. Au cours de cet entretien, il a également fait part de son point de vue sur des sujets importants comme le nationalisme, "le spectre du génocide arménien", et les perspectives de la Turquie face à son passé.

Khatchig Mouradian – *Vous avez récemment participé à un séminaire à Erevan, organisé par l'OTAN. Pouvez-vous nous parler de ce séminaire ?*

Halil Berktaý – C'était un séminaire "Rose-Roth" organisé par l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Ces séminaires sont consacrés aux questions de coopération et de sécurité. Celui auquel j'ai participé était le 61^{ème}. Il était consacré au large thème de la coopération régionale dans le Sud Caucase et organisé conjointement avec le parlement national de la République d'Arménie. Y assistaient des membres des délégations parlementaires de divers pays, des observateurs de divers pays venus à divers titres, des ambassadeurs nommés à Erevan ainsi qu'un gros contingent d'Arméniens. J'étais invité pour parler de la sécurité dans le Sud Caucase. J'étais le seul Turc de ce séminaire; la délégation parlementaire turque était censée être présente, tous avaient été invités, et on m'a laissé entendre officieusement que ce n'était pas pour des raisons politiques qu'ils n'étaient pas venus. Il y avait plutôt, m'a-t-on dit, des motifs tout à fait ordinaires ou pratiques à leur absence.

Khatchig Mouradian – *C'était là l'explication officielle donnée également par Ankara, n'est-ce pas ?*

Halil Berktaý – Maintenant que j'ai parlé là-bas et que j'ai fait une sorte de présentation inhabituelle, et maintenant que cela a eu des répercussions, les diplomates turcs essaient d'expliquer pourquoi ils n'ont pas assisté au séminaire. Ils disent que la Turquie et l'Arménie n'ont pas de relations diplomatiques, et ils parlent de leurs difficultés à se rendre à Erevan. Mon œil ! Il y a des vols réguliers entre Istanbul et Erevan, et les avions sont archi pleins. Et bien qu'il n'y ait pas de relations diplomatiques entre les deux pays, il y a un commerce très florissant et un passage incessant d'êtres humains. Je ne sais pas pourquoi ils ne sont pas venus. Aujourd'hui, dans le quotidien *Star*, il y a un article dénonçant la négligence volontaire des parlementaires turcs en ne se rendant pas à Erevan, et dans cette affaire, lorsqu'ils ont appris que moi j'irais, ils n'ont pas imposé une annulation du séminaire. Il semble que les nationalistes turcs essaient d'entraver et d'interdire les colloques non seulement en Turquie, mais aussi à l'étranger. Je ne suis pas tout à fait certain que ce soit un pas en avant ou un pas en arrière. Cela montre que la Turquie, avec l'immense importance de son armée, aurait très bien pu faire annuler de force le séminaire.

Khatchig Mouradian – *En couvrant le séminaire, les médias arméniens ont insisté sur le fait que dans votre discours, vous avez dit que les événements de 1915 équivalaient à un génocide. Est-ce que le fait que vous ayez prononcé une telle déclaration lors d'un colloque non universitaire ayant eu lieu en Arménie même, a créé une réaction plus acharnée en Turquie ?*

Halil Berktaý – Je n'avais peut-être pas cette intention, mais je n'ai pas dit ce que j'ai dit accidentellement, un peu au hasard. Quand j'ai reçu l'invitation et vu le programme, je me suis dit: "Mon Dieu, je vais être comme un poisson hors de l'eau, ce n'est pas là un colloque universitaire", mais ensuite j'ai pensé: "Si j'étais invité par l'UE et la Commission Européenne, j'y serais allé, n'est-ce pas ?" et là c'est un séminaire de l'OTAN, où est la différence, il va y avoir là des gens de toute l'Europe, et il va y avoir encore pour moi un lieu de débats où préciser certains points concernant les différents aspects ou dimensions de 1915, et c'est dans cet esprit que j'y suis allé et je suis content de l'avoir fait.

Mes remarques ne s'étaient sûrement pas limitées à dire que 1915 était un génocide. Elles allaient bien au-delà. La presse arménienne a fait des siennes en déclarant : "Voilà un historien turc à Erevan qui dit que c'était un génocide". Je savais qu'il y avait une possibilité qu'une telle chose se produise. Je m'étais bien rendu compte, dès le départ, que la presse arménienne allait probablement exagérer ce que j'avais dit au sujet de 1915, et qu'au cas où éventuellement mes paroles seraient lues en Turquie, l'État turc et les médias se concentreraient une fois de plus sur le même mot. J'avais déjà dit en Turquie et à d'autres tribunes qu'en un certain sens ce qui était arrivé en 1915 était un génocide, ou que c'était un proto-génocide, ou même si nous mettons de côté le mot "génocide", a) il était évident que les Arméniens de l'Empire Ottoman avaient été rassemblés, socialement arrachés de leur pays d'origine et déportés, et par conséquent, dans ce processus, il était compréhensible qu'ils aient été déracinés et dépossédés, pour nulle autre raison que celle d'être arméniens. b) Il était évident que simultanément des ordres secrets illégaux pour les massacres à organiser avaient été envoyés au *Teskilât-i Mahsusa*,

l'Organisation Spéciale du Comité Union et Progrès (CUP). Pour moi, répéter ces faits historiques, ou leur évidence, et puis poser la question "était-ce un génocide ?" n'avait rien de nouveau. Je pourrais soutenir qu'il a toujours été beaucoup plus difficile de le dire en Turquie qu'à Erevan. Ce n'est donc pas comme si j'entreprenais cette analyse pour la première fois, et qu'on n'en avait jamais entendu parler. Peut-être que si je n'en avais pas parlé en public en Turquie, en Europe, aux États Unis et partout, et si Erevan avait été la première fois, mon intervention aurait pu être inopportune.

Khatchig Mouradian – *Ce n'est que récemment que vous avez commencé à employer le mot "génocide", sans adjectif précédent, en parlant de l'extermination des Arméniens dans l'Empire Ottoman. En tenant compte de l'usage du mot "G" devenu très politisé, je suppose que la réaction des deux côtés était prévisible.*

Halil Berktaş - Dans ma présentation du colloque d'Istanbul, j'ai parlé de cela abondamment. J'ai dit : C'est vraiment malheureux que ce qui est arrivé en 1915-1916 et le sort des Arméniens Ottomans pendant la disparition de l'Empire soit réduit à : "Est-ce que c'était un génocide ou pas ? " **C'est là un cas extrême de réductionnisme.** Quand on a un auditoire mixte, de Turcs et d'Arméniens, (c'est ce qui m'est arrivé lors d'une conférence à Mülheim en Allemagne en mars 2001), si l'on dit : oui, c'était un génocide, les Arméniens vous applaudissent et les Turcs vous huent, et tout le monde arrête d'écouter, parce qu'ils ont entendu ce qu'ils viennent d'entendre. Et si on dit que ce n'était pas un génocide, il arrive exactement l'inverse, les Arméniens huent et les Turcs applaudissent, et tout le monde arrête encore d'écouter. Le problème de la réinterprétation de l'historicité de ce qui est arrivé en 1915-1916 est : **comment couper les ponts avec ces deux attitudes nationalistes antagonistes exclusives et comment se libérer de la discussion historique et essayer de parvenir à une nouvelle interprétation.**

Khatchig Mouradian- *Vous avez dit que vos remarques à Erevan avaient été bien au-delà de la déclaration que ce qui était arrivé en 1915 était un génocide. Pouvez-vous nous faire part des points principaux que vous avez soulevés au cours de votre présentation et de vos diverses interventions pendant le séminaire ?*

Halil Berktaş - Parlant après Vahan Hovhannisian, Dennis Sammut le critiqua énormément pour avoir apporté "trop de bagage historique". De sorte que mon discours tombait vraiment bien. Ma présentation était intitulée "L'Histoire, l'historiographie, et la politique actuelle du génocide arménien". J'ai commencé par me référer indirectement aux phrases d'ouverture du manifeste communiste. J'ai dit: "J'espère que ça ne sonne pas étrange dans une société post-communiste de faire référence à un tract politique célèbre du milieu du 19^{ème} siècle, parlant d'un certain spectre qui hantait l'Europe à cette époque." Paraphrasant cela, j'aurais pu dire qu'un certain spectre hante le Sud Caucase aujourd'hui : le spectre du génocide arménien. La grande différence est que, tandis que Marx et Engels parlaient du Pape, du Tsar, de Metternich et Guizot entrés dans une sainte alliance pour exorciser ce qu'ils voyaient comme le spectre du communisme, différents types et modèles de nationalismes turcs et arméniens semblaient résolus à ne pas exorciser le spectre de 1915-1916 mais à le revivifier réellement, le régénérer, attiser ses braises et persister à le retenir captif des criminels unionistes et des *comitajis Dashnaktsoutioun* de 1915. Ma question, en tant qu'historien est la suivante : **comment pouvons-nous libérer le présent de sa captivité, de son esclavage, des fantômes de 1915 ?** Je ne peux aborder ce problème qu'avec les outils de ma profession, ma sensibilité et ma compréhension historiques et mon travail par la culture. Par tempérament, par nature et par un entraînement, c'est virtuellement la seule chose que je suis capable de faire. Ma tendance, à l'égard des politiciens et des parlementaires, y compris ceux de l'OTAN, est de les considérer comme un mal, un mal nécessaire, peut-être absolument nécessaire, dans le sens que le meilleur de ce qu'ils sont capables de faire est d'imposer des sauvegardes temporaires contre les dimensions hobbesiennes de la prise de pouvoir par la nature humaine, mais dans le cas des profonds clivages nationaux comme celui auquel nous sommes confrontés, nous ne pouvons vraiment pas en espérer des solutions à long terme, car bien qu'ils puissent faire office de coupe-feux, signer des traités de non agression, des missions de maintien de la paix, etc. fondamentalement, si la paix est destinée à être à long terme et authentique, nous devons faire cela dans les cœurs et les esprits des gens. C'est là où des personnes qui travaillent pour la compréhension historique, comme moi, voulons en venir. J'ai continué en disant que nous avons eu récemment le premier séminaire hors du discours officiel de la Turquie sur les Arméniens ottomans au cours de la disparition de l'Empire. Ce fut une expérience libératoire et émancipatrice, et j'aimerais commencer par résumer quelques points clé de ce séminaire.

1) Qu'est-il arrivé réellement en 1915-1916 ? J'ai donné mon estimation réfléchie et dit que les papiers soumis à ce séminaire prouvaient clairement que cela n'était pas un accident, que ce n'était pas quelque chose de marginal, un fait divers, ce n'était pas quelque chose de limité géographiquement et démographiquement, quasiment la totalité des Arméniens ottomans avaient reçu l'ordre de se rassembler, d'être socialement déracinés, arrachés de chez eux, dépossédés et déportés pour nul autre motif que d'être arméniens, et secundo qu'il y avait une très forte évidence que la violence qui les accompagnait, les massacres, etc. n'avaient pas commencé spontanément ou malgré les meilleures

intentions de l'État de protéger les convois de déportés, mais plutôt qu'il y avait une très forte probabilité qu'ils résultaient d'ordres donnés, diffusés et exécutés par le *Teskilât-i Mahsusa* et que cela à son tour déclencha des séries de violences secondaires et tertiaires et des massacres sitôt qu'il devint clair que les Arméniens étaient des proies faciles, et que la saison de la chasse était ouverte contre eux. De telles situations font sortir du peuple le meilleur et le pire, comme dans le cas de l'Allemagne. Quelques personnes ont secouru, essayant de protéger les Arméniens, et d'autres ont pris le train de la violence en marche, il n'est pas facile de déterminer si ce sont les partisans de John Locke ou ceux de Thomas Hobbes qui ont prévalu. Nous n'avons pas de guide commode pour savoir comment les gens se conduisent dans de telles circonstances, la balle rebondit dans un camp puis dans l'autre.

2) Était-ce un génocide ? Il est tout à fait conforme aux clauses de la convention des Nations Unies de 1948, et sous ce jour, s'il nous est permis de faire un étiquetage et de l'appliquer à un événement datant de 33 ans, alors nous devons dire: "Oui, c'était un génocide". Puis j'ai demandé : Y a-t-il en cela un problème méthodologique ? Oui ! car en 1915 une telle convention n'existait pas, une telle législation n'existait pas, et en outre l'expérience humaine et la réflexion qui a suivi cette convention n'existaient pas. Je ne dis pas qu'il n'y avait personne à cette époque qui rejetait le nettoyage ethnique, je dis qu'une propagation compréhensive, universelle et globale d'une culture anti-nettoyage ethnique et anti-génocidaire n'existait pas et qu'elle ne faisait pas partie, n'était pas une parcelle de l'atmosphère dans laquelle fonctionnaient à cette époque les hommes d'État, les politiciens, les seigneurs de la guerre, y compris ceux des Unionistes. C'est un problème méthodologique très significatif pour un historien. L'accumulation et l'accroissement d'une telle culture éthique, sans considération du fait qu'elle ait été réellement écrite dans une législation nationale ou internationale, peut effectivement faire une énorme différence en tant que moyen de dissuasion.

Khatchig Mouradian – *Cette éthique était-elle présente pendant la Seconde Guerre Mondiale quand les Nazis commirent le génocide des Juifs et des Tsiganes ?*

Halil Berktaç – C'est une question plus difficile. Mais laissez-moi dire que la déclaration supposée d'Hitler: "Qui aujourd'hui se souvient des Arméniens ?" fait allusion indirectement à l'existence d'une telle éthique. Elle est généralement prise pour le contraire, mais veuillez me permettre de ne pas partager cet avis. Après 1918, une énorme quantité d'écrits ont paru sur le concept de génocide. A ce moment-là, l'anti-militarisme, l'hostilité contre les nationalismes qui avaient mené le monde à la Grande Guerre devinrent très fortes, et dans ce contexte, les théories sociales darwinistes de l'époque précédente subirent également une très lourde critique, et dans tout cela, on peut dire que, bien que l'humanité ne fut pas tout à fait mûre, il y eut vers 1939 un développement considérable de la création d'une nouvelle sorte de culture humaniste internationale sur cette question.

Khatchig Mouradian - *Vous insinuez donc qu'Hitler avait plus de moyens de dissuasion morale à cette époque que le CUP au cours de la Première Guerre Mondiale ?*

Halil Berktaç - Oui, Hitler, naturellement chevauchait au sommet de l'idéologie aryenne nazie, très raciste, et c'est ce qu'il a utilisé pour passer outre les éléments existants de la nouvelle éthique. 1912-1915 a été une époque beaucoup plus nationaliste, un nationalisme beaucoup plus écrasant, au sens où il n'y avait pas à l'époque d'esprit critique personnel au sujet du nationalisme et des composants sociaux darwinistes. C'est-à-dire que pour les idéologues européens de la fin du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} (les idéologues du temps de Bismark, tous les genres de penseurs darwinistes en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne et de la Russie tsariste), l'ordre du monde était perçu comme la loi de la jungle, et les luttes entre les nations étaient vues en termes de luttes pour la survie des plus aptes. Chaque nationalisme se justifiait fondamentalement en se référant à cette sorte d'idéologie à tendance très rude, rigide et violente. Tout le long des deux tiers restants de ma conférence, je me suis concentré sur la critique de l'historiographie nationaliste arménienne, principalement sur la question du rôle des organisations révolutionnaires arméniennes et leurs activités, rôle que leurs mauvais calculs ont joué en menant le peuple arménien, y compris eux-mêmes, à 1915. J'ai fait très attention à la façon dont j'ai dit cela.

3) Comment les choses en sont arrivées à 1915 ? Sur cette question, il y a l'historiographie nationaliste turque, l'historiographie nationaliste arménienne, et la possibilité d'une troisième option. L'historiographie nationaliste turque impute l'entière responsabilité : a) aux grandes puissances qui ont, d'une façon impérialiste, provoqué et soutenu les nationalistes arméniens dans leurs grands desseins. b) à ces nationalistes arméniens eux-mêmes dont on dit que ce sont eux qui ont tout commencé et qui ont fait tant de victimes parmi les Turcs musulmans locaux et régionaux, et ont étendu leurs activités si loin, spécialement dans des conditions de guerre et spécialement sur le front oriental, que l'État n'avait pas d'autre choix que le *tehcir*, la déportation. D'autre part, l'historiographie nationaliste arménienne, quand elle en vient à discuter de 1915, essaie d'en dire le moins possible, ou n'en dit presque rien, au sujet de ces organisations nationalistes arméniennes. C'est bizarre, car ces organisations figurent dans les manuels et la littérature arménienne. Ce sont "Nos héros", "Nos combattants pour la libération". Naturellement, dans ces récits lyriques, personne ne dit rien de ce qu'ils

faisaient réellement sur place et quel était d'autre part le coût humain de leurs actions. Les manuels et la littérature arménienne ne sont pas les seuls dans ce cas. La même chose est vraie des manuels bulgares, grecs et turcs, et de leur littérature. De même, pour les nationalistes, la libération de la nation justifie tout ce qui est fait aux autres. Non seulement à l'État Ottoman, mais en termes de nettoyage ethnique d'un certain morceau de territoire compact à débarrasser des éléments étrangers et indésirables. Et ce que nous devons reconnaître au sujet de l'historicité réelle de la fin du 19ème et du début du 20ème siècle est que toute la scène était pleine de ces nationalistes rivaux, en compétition et mutuellement hostiles. Contre cela, le dernier État ottoman ou proto turc, a essayé de préserver sa loi et son ordre et de défendre ses territoires. Si, en 2005, nous persistons à regarder 1915 avec les yeux des gens de cette époque-là, chacun justifiait ses actions par référence à cette sorte d'idéologie soit nationaliste, soit anti-nationaliste, il n'y a pas de solution. L'historiographie moderne doit faire un pas décisif. On ne peut pas adopter une seule et unique perspective.

Khatchig Mouradian – *Vous avez dit t: "Il y a l'historiographie nationaliste turque, l'historiographie nationaliste arménienne et la possibilité d'une troisième option." Cela donne l'impression que le génocide arménien n'est pas un fait établi en dehors du cercle des historiens nationalistes arméniens. Comme vous le savez, il y a un corps universitaire international sur cette question.*

Halil Berktaý – Je ne dis pas que cela n'existe pas déjà, j'essaie d'y arriver. Je ne cherche pas à prétendre qu'une meilleure historiographie va commencer avec nous. C'est purement dans un but d'illustration mentale, une expérience de pensée.

Khatchig Mouradian – *En prenant en considération le fait que l'État turc essaie de mettre en équilibre la déportation et le meurtre de toute la population arménienne avec des actes localisés de révolutionnaires arméniens, je ne peux pas m'empêcher de penser que quelquefois, quand nous comparons ces deux événements tout à fait incomparables, nous pourrions, par inadvertance, soutenir la position officielle turque d'une solution "moyenne".*

Halil Berktaý - Dire qu'il y a deux pôles ne signifie pas que la vérité est exactement au milieu; ça ne tient pas debout. On ne dit pas qu'ils sont symétriquement incorrects et également incorrects. J'ai toujours expliqué cela. Il est vrai que ces deux parties utilisent les erreurs de l'autre comme une sorte d'exercice d'apologie pour elles-mêmes. Naturellement il y a toutes sortes de patrimoines contestés dans les nationalismes, mais le patrimoine le plus contesté de tous est celui de victime. Tous les nationalismes, sans tenir compte de ce qu'ils ont pu avoir fait à l'autre sur place, aiment à se représenter comme des victimes fondamentalement pures et innocentes, et les cibles de l'injustice. C'est en quelque sorte le cas ; nos guerres, dans lesquelles nous avons été héroïques et nous sommes décrits avec lyrisme, n'ont jamais fait de mal aux autres peuples, mais c'est toujours leurs guerres qui nous ont fait du mal et nous ont causé de la souffrance. Deuxièmement, bien sûr, le nationalisme arménien a peur qu'on touche aux organisations nationalistes arméniennes de l'époque, et se transforme en apologie de l'historiographie nationaliste turque, et il y a là un élément de vérité car c'est précisément ce qui arrive à l'historiographie nationaliste turque. Mettant cela de côté, voici ce que j'ai à dire : lorsqu'ils présentent leurs programmes nationalistes respectifs du 19ème siècle et du début du 20ème, les Grecs, les Bulgares, les Arméniens et les Turcs ont tous cherché à nettoyer leur propre territoire en vue d'avoir un État pour leur nation, et regardons les choses en face, cas par cas, pendant longtemps cette tentative de nettoyer le territoire pour eux-mêmes a pris la forme d'un nettoyage ethnique sur place. Il y a des régions de l'Empire ottoman qui pendant longtemps sont devenues le siège de différents nationalistes, intermittents, sporadiques, tantôt s'embranchant, tantôt demeurant affaiblis au niveau local par une lutte de classes ethnique entre divers nationalistes. Ce fut le cas, en fait, dans la région du Pont et des Balkans. J'ai dit : reconnaissons que cette sorte de lutte ethnique est une sale entreprise de part et d'autre. C'est une utopie de dire que nos guerres justes sont justifiées par une sorte de socialisme marxiste, de prétendre que les organisations de libération nationale n'exercent leur violence qu'envers les forces régulières de l'État oppresseur contre lequel elles se révoltent. Non, elles ne font pas ça, elles exercent aussi leur violence de nettoyage ethnique envers les villages les uns des autres, les irréguliers, les femmes et les enfants, etc. C'est là la réalité. C'est une sorte de guerre des classes ethnique dans laquelle le héros de l'un est le monstre de l'autre. J'ai dit : prenez le cas de *Topal Osman*, (Osman le Boiteux) dans la région du Pont. C'est un héros national turc, mais pour les familles grecques de la région, c'était un monstre. Elles essayaient de faire peur à leurs enfants, pour les faire obéir, en disant : "Tais-toi, Topal Osman arrive". Reconnaissons que c'était plutôt le même cas avec les guérillas *Dashnaktsoutioun* et les irréguliers turcs. Je ne dis pas que c'était unilatéral et je ne compare pas avec ce qui est arrivé en 1915. En outre, je ne dis pas qu'il y a une relation linéaire de cause à effet entre cette sorte de lutte ethnique et le *Tehcir (la déportation)* et les ordres qui l'accompagnaient en 1915. La présence de cette sorte de lutte bilatérale ou trilatérale au niveau régional n'est pas, pour moi, une raison pour dire que 1915 n'était pas un génocide, mais c'était une auto défense patriotique, parce qu'il n'y avait aucun autre moyen de s'en sortir. On ne peut pas sauter par-dessus ça ; c'est ce que les nationalistes turcs sont en train de faire aujourd'hui. Cette connexion de cause à effet ne peut se faire pour deux raisons : a) il n'y a aucun moyen de prouver que les Unionistes étaient incapables d'employer davantage de mesures de polices pour en finir avec les guérillas arméniennes. Si nous

acceptons que chaque État a un problème de loi et d'ordre, et qu'il y avait quelque chose comme une révolte arménienne dans certaines régions de l'Anatolie orientale je ne peux tout simplement pas accepter qu'ils n'auraient pas pu régler cela par des moyens normaux. Ce n'était pas parce que le front oriental s'effondrait ou autre cause. b) Il n'y a aucun moyen de sauter par-dessus le besoin du gouvernement ottoman de mater les révoltes arméniennes en déportant tous les Arméniens ottomans de toute l'Anatolie et des Balkans pour aucun autre motif que celui d'être arméniens. Entre-temps, l'idéologie entre en jeu. Le fait est, ce que le nationalisme turc oublie complètement, qu'en 1912-1913, et spécialement après les guerres balkaniques, la direction unioniste avait déjà acquis une mentalité extrême de nettoyage ethnique. Ils étaient arrivés à la cristallisation de leur propre version sociale darwiniste, violente, anxieuse, et donc mauvaise et un genre malveillant de nationalisme unioniste. C'est-à-dire que c'était leur idéologie qui leur disait : "Nous ne pouvons pas avoir une auto défense patriotique tant que nous n'aurons pas une Anatolie entièrement turcisée. Autrement dit, ils avaient acquis une perspective idéologique nationaliste qui considérait tous les non-Turcs comme des éléments hostiles suspects. C'est cette idéologie qui les a conduits au *tehcir* et aux ordres qui l'accompagnaient. C'est pourquoi il y a une relation médiatrice de cause à effet, et ce que nous pouvons dire de l'activité révolutionnaire nationaliste et de l'intervention des grandes puissances est qu'elles ont lourdement et fortement contribué à une défensive anxieuse et craintive et en conséquence hérissée d'une sorte de nationalisme turc et de mentalité de nettoyage ethnique. Ce fut cette idéologie, à son tour qui conduisit aux horreurs de 1915. Ayant dit tout cela, écoutez voir de cette façon : Y a-t-il eu de nombreux Musulmans et Turcs qui sont morts aussi, ont été tués, assassinés, leurs villages incendiés, leurs femmes et leurs enfants enlevés, et y eut-il aussi de nombreuses tombes de masse en Anatolie orientale ? Oui. Ces choses sont arrivées. Cette observation pourrait être très importante psychologiquement et mentalement pour le côté arménien du débat. Je ne dis pas que c'est équivalent à ce qui est arrivé en 1915, car ce n'était pas une lutte ethnique de faible densité, c'était l'État ottoman contre tous les Arméniens. C'était l'État qui déclarait la guerre à ses sujets. Sans lui présenter des excuses ni excuser quoi que ce soit, il y a quelque chose qui doit être reconnu par l'historiographie arménienne. Si l'on ne fait pas le point sur ce fait, si l'on ne l'aborde pas, si l'on n'essaie pas d'y faire face, alors qu'arrivera-t-il si l'on n'est pas capable de comprendre les sentiments turcs d'avoir été des victimes ? La reconnaissance de tout cela pourrait contribuer à nous libérer tous. La question suivante que j'ai posée au cours de cette conférence était :

4) Pourquoi est-il si difficile pour la Turquie de reconnaître le génocide ? Chaque nationalisme a un degré énorme, excessif de confiance en soi épistémologique. Tous les nationalismes croient en l'immaculée conception de leurs états nations respectifs. C'est comme de jeunes enfants qui parlent du lieu d'où ils viennent. Jusqu'à un certain point, les enfants croient que leurs parents n'ont pas eu de rapports sexuels; il se peut qu'il y ait eu des choses dégoûtantes dans les vies des autres parents, comme des rapports sexuels et faire l'amour, mais pas mes parents. C'est la cigogne qui m'a apporté ! De même, dans les sociétés post révolutionnaires nationales, les nationalistes aiment à croire ou prétendent que les révolutions des autres peuples ont été sales, dégoûtantes, violentes, cruelles, brutales etc. mais pas la nôtre. La nôtre était blanche comme neige et innocente. Cela est vrai aussi pour le nationalisme turc qui croit en l'immaculée conception de l'État turc. Cela est encore plus renforcé dans le cas de la Turquie, parce que son nationalisme a été tardif. Les Français et les Allemands ont combattu pendant la guerre franco-prussienne de 1870, ensuite pendant la Première Guerre Mondiale, puis pendant la deuxième Guerre Mondiale, et par des leçons très coûteuses et sanglantes ils ont peut-être appris à surmonter leurs antagonismes mutuels vieux de plusieurs siècles. Mais naturellement, des pays comme la Grèce, la Bulgarie, la Turquie ou l'Arménie commencent seulement à traverser les premières vagues, à prendre leurs distances, et à jeter un regard critique sur les idéologues nationalistes de leur nation État en formation. C'est un processus à retardement et qui se poursuit encore. Une autre difficulté pour la Turquie, ce sont les dizaines d'années d'oubli. Les exterminateurs de 1915 semblaient être à deux doigts d'être traduits en justice en 1918-1919. Cette justice allait prendre place dans Istanbul occupée, sous les fusils des puissances d'occupation, et leur implication dans ces procès semble, pour les nationalistes turcs, le sommet de la trahison et de la collaboration avec les puissances d'occupation. La résistance anatolienne et la Révolution kémaliste prirent place en 1919-1922, et ensuite, puisque cette nouvelle république laïque en voie d'occidentalisation fut créée en 1923, elle-même a voulu oublier la question arménienne, et aussi parce qu'aucune des précédentes puissances de l'Entente n'avait intérêt à rappeler à cette nouvelle Turquie la question arménienne, car elles étaient toutes engagées à la courtiser et à flirter avec elle comme nouveau bastion de la modernité au Moyen Orient, et aussi parce que la diaspora arménienne qui avait tout juste réussi à survivre à la tempête de 1915, était encore trop faible et à peine capable de lutter pour s'accrocher à la vie, que ce soit à Beyrouth, en France, en Australie ou aux US ; la Turquie et la société turque retombèrent dans des dizaines d'années d'oubli. Ce n'était pas une conspiration, cela arriva juste spontanément. Considérez combien de vos grands-parents sont encore vivants ? Considérez ce qui arrive dans une société particulière si la production et la reproduction de la connaissance est interrompue et discontinuée. Une amnésie collective s'installe, et cela devient comme des on-dit. Puis, vers la fin des années 70 et à partir de là, vous avez les attentats terroristes de l'ASALA envers les diplomates turcs de l'étranger, et la société turque commence à s'éveiller brusquement. Qu'est-ce que c'est que ça ? Qui sont ces gens qui parlent en se référant à 1915 ? Et le pire, naturellement, est que tous les attentats de l'ASALA se

produisent à l'époque de la dictature militaire en Turquie, qui écrase complètement la presse et peut totalement manipuler l'opinion publique en disant : "Tous ces bruits sont des calomnies, de pures inventions, jamais rien de tel n'est arrivé". Il est facile de persuader le public à commencer à croire une histoire mythique des soi-disant accusations arméniennes et des calomnies de génocide. C'est là que les calomnies et les discours de fausses accusations sont réellement éliminés. Le problème aujourd'hui est que, depuis les 30 dernières années, sous différents gouvernements pas tellement intéressés par l'europanisation, la mondialisation et la démocratisation, la diplomatie turque s'est progressivement enfoncée dans un trou qu'elle a creusé. Ils ont essayé de creuser des tranchées défensives contre ce qu'ils appelaient les calomnies et les accusations arméniennes, mais ils ont tellement continué à creuser qu'ils sont maintenant arrivés au fond d'un puits profond d'où il n'y a pas moyen de sortir. Le cœur du problème n'est pas vraiment la demande territoriale arménienne ou les compensations, etc. Vous avez continué à répéter la même chose pendant des dizaines d'années. Comment pouvez-vous maintenir faire volte-face et dire : "Vous savez ce que nous vous avons dit pendant des dizaines d'années ? Eh bien, sachez que ce n'est pas tout à fait juste". A partir de là, j'ai continué à dire que la Turquie doit être aidée dans ce processus, et j'ai expliqué pourquoi c'est un tort de continuer à cogner les Turcs sur la tête avec le gros bâton de la question arménienne. Cette question ne pourra être résolue que par la libération de la conversation à l'intérieur de la Turquie même. C'est-à-dire que cela ne peut pas être une demande politique immédiate, ou des conditions, ni des préconditions pour quoi que ce soit. Ce sera absolument clair : c'est ce que j'ai dit sur la question arménienne dans les cinq dernières années ou autres, et ce que j'ai dit à Erevan, et je n'ai aucune raison de craindre d'être en train d'excuser en quelque sorte le négationnisme officiel. En même temps, on doit être réaliste à ce sujet. Cela prendra longtemps de passer à travers la censure et la terreur psychologique pour éclairer progressivement le public turc au sujet de ce qui est arrivé réellement en 1915. Ce ne pourra être qu'un sous produit d'une démocratisation pleine et entière et une europanisation de la Turquie, pas vice versa. On ne peut pas mettre la charrue avant les bœufs.

Khatchig Mouradian - *Dans sa tentative de mettre ces affaires dans ses propres mains, le gouvernement turc a proposé au président de l'Arménie de mettre en place une commission commune d'historiens. Quelle est votre position à ce sujet ?*

Halil Berktaş - Dans la proposition turque, le gouvernement turc a désigné un nombre précis d'historiens, le gouvernement arménien s'attendait à désigner un nombre égal d'historiens arméniens, qui seraient censés, ce qu'on espérait, s'asseoir et discuter des faits réels qui s'étaient passés en 1915. Je n'ai aucun espoir pour une telle commission. Si le gouvernement turc désigne les historiens officiels les plus réactionnaires, partisans des thèses nationalistes turques, et si le gouvernement arménien fait la même chose de son côté, ils n'iront absolument nulle part. Il n'y aura aucun dialogue universitaire sincère. Ce sera tout simplement des historiens avocats de leurs pays respectifs. Et le pire de tout cela, ils n'ont même pas la confiance des vrais politiciens. Au cas où le moindre indice de compromis apparaîtrait, ils seraient immédiatement rappelés, et les gens qui les auront désignés seraient interrogés pour savoir s'ils sont d'accord pour un tel compromis. Ils n'auront aucune initiative. Ils seront même plus connectés à leur État nation que les politiciens avec leurs impératifs politiques. Il va falloir trouver moyen de contourner cela. Quand on crée une commission comme celle-là, ces gens vont se lancer des histoires figuratives les uns aux autres. Ils vont se jeter des documents et chaque groupe va défendre son statut de victime et seulement le sien. Pourquoi ne reconsidérons-nous pas l'idée d'une commission ? Le gouvernement turc désigne dix historiens turcs, mais également choisit et désigne cinq historiens d'Arménie ou de la Diaspora arménienne. Et le gouvernement arménien, de même, désigne dix historiens arméniens et cinq historiens de Turquie ou de la diaspora turque. Puis ces trente historiens désignent collectivement dix historiens internationaux non turcs et non arméniens. Maintenant, dans ce cas, nous aurions un vrai dialogue.

Nos remerciements à Khatchig Mouradian pour son autorisation et à Louise Kiffer pour sa traduction. 12 novembre 2005,

Source/Lien : [Aztagdaily](http://www.aztagdaily)

Yevrobatsy (Arméniens d'Europe, citoyens du monde !)

<http://www.yevrobatsi.org/st/item.php?r=2&id=1056>

RETOUR EN ARRIÈRE

Le Traité de Lausanne défraye la chronique judiciaire helvétique

Les démêlés judiciaires en Suisse d'un homme politique turc qui a nié le génocide arménien à l'occasion de manifestations commémorant le 82e anniversaire du traité de Lausanne soulignent toute l'actualité d'un texte laissant en suspens la question arménienne, sacrifiée à l'époque sur l'autel des intérêts des puissances occidentales.

En célébrant le 82e anniversaire du traité de Lausanne, acte fondateur de la République turque, la communauté turque de Suisse ne pensait pas qu'elle allait troubler la sérénité des rives du lac Léman et défrayer la chronique judiciaire helvétique. Cela est moins vrai sans doute pour l'homme politique turc Dogu Perinçek, leader du Parti des travailleurs turcs, une petite formation d'extrême-gauche, qui a en toute connaissance de cause défié la justice suisse en réitérant le 24 juillet devant 2000 participants turcs d'une réunion publique à Lausanne, des déclarations niant l'existence du génocide des Arméniens, dénoncé comme un « mensonge des impérialistes ». De tels propos, tenus lors d'un autre discours prononcé près de Zürich deux jours avant, mais aussi en mai dernier, lui avaient valu une plainte pour négationnisme et violation de la loi suisse contre le racisme, pour laquelle il avait été entendu pendant deux heures à la veille du jour anniversaire du traité de Lausanne par un juge d'instruction de Winterthur. Cette affaire, qui vient s'ajouter à celle de l'historien turc Yusuf Halacoglu, sous le coup d'une enquête judiciaire en Suisse pour les mêmes motifs, a suscité des tensions diplomatiques entre la Suisse et la Turquie.

Union sacrée autour du génocide

Les autorités d'Ankara ont ainsi mis en garde contre les incidences que pourraient entraîner de telles enquêtes sur les relations entre les deux pays et contre les effets négatifs qu'elles auraient sur la communauté turque de Suisse, prenant ainsi fait et cause pour leurs ressortissants, aussi contre nature que puisse paraître cette alliance conjoncturelle avec le chef d'un parti dit d'extrême gauche. Il est vrai qu'il existe une union sacrée en Turquie, par delà les clivages politiques, dès qu'il est question du génocide des Arméniens, et ce d'autant plus à l'occasion d'une date anniversaire exaltant l'orgueil national turc comme celle du traité de Lausanne qui, selon Ankara, a réglé une fois pour toute la question arménienne.

Question écartée

La tournure judiciaire prise par cette commémoration confirme toutefois le fait que, 82 ans après, la question arménienne est toujours restée sans réponse. Evincée progressivement de l'agenda de la conférence de Lausanne, la question arménienne n'avait constitué qu'une partie annexe et marginale du traité signé le 24 juillet 1923 par la jeune République turque de Mustapha Kemal et les Puissances alliées, qui avaient cédé à presque toutes les exigences de la délégation turque et renié leurs engagements en faveur notamment de l'Arménie indépendante pris lors du traité de Sèvres du 10 août 1920. En position de force désormais, la République turque en gestation repliée sur le territoire de l'Asie mineure dont elle vient de chasser aussi les Grecs et dont elle ne veut céder un pouce, avait multiplié les pressions pour éviter que les atrocités commises moins de dix ans auparavant par les autorités ottomanes à l'encontre des Arméniens et autres minorités chrétiennes ne soient inscrites à l'ordre du jour et puissent donner droit à quelque réparation que ce soit aux Arméniens pour les préjudices subis.

Des efforts vains

Et l'émergence de l'Union soviétique, qui faisait craindre aux Occidentaux que la Turquie puisse succomber aux sirènes de responsables bolcheviques voyant en Mustapha Kemal un possible meneur de la lutte du tiers monde contre les puissances coloniales, allait faire passer à la trappe l'Arménie désormais soviétique. Conduite par Aharonian, la délégation de la République arménienne indépendante condamnée à l'exil, aura beau en appeler à la conscience des signataires du traité de Sèvres, ses efforts allaient être réduits à néant. L'argumentaire de la délégation turque conduite par Ismet Pacha comportait tous les éléments sur lesquels se fonde encore aujourd'hui la Turquie pour refuser de reconnaître le génocide des Arméniens et au-delà, éluder la question arménienne. Tout en soulignant que la conférence de Lausanne portait sur le présent et l'avenir de son pays et n'avait donc pas vocation à revenir sur un passé dont la Turquie kémaliste prétendait d'ailleurs faire table rase, la délégation turque n'a eu de cesse de rappeler que les sujets chrétiens

de l'Empire ottoman auraient vécu en bonne intelligence avec les musulmans et auraient été bien traités par les autorités impériales. Si l'équilibre a été rompu, la responsabilité en incomberait essentiellement aux puissances européennes, et plus particulièrement à la Russie qui, obéissant à leurs intérêts propres de puissances, se sont ingérés dans les affaires intérieures de l'Empire ottoman au nom de la protection de ces minorités, dont elles auraient excité les tentations nationalistes et indépendantistes, au risque d'attirer sur elles la violence des autorités et des populations turques.

Echanges

Le mal étant fait, la question ne relèverait donc plus guère que du droit des minorités, et encore, de la conception qu'en a la Turquie, partisan d'échanges de populations quand cela est possible, avec la Grèce et d'autres pays des Balkans émancipés du joug ottoman par exemple, et qui refuse farouchement tout contrôle de la Société des Nations sur les quelques milliers d'Arméniens vivant encore en Turquie et sur les centaines de milliers dont elle se dit prête alors à autoriser le retour. Quant à accorder à ces Arméniens un foyer national, et a fortiori un Etat, comme le proposent certains participants de la conférence de Lausanne, songeant à la Cilicie ou au sandjak d'Alexandrette aux confins de la Turquie et de la Syrie, que la France prévoyait de céder aux Turcs, la délégation turque ne veut pas en entendre parler. Le traité de Sèvres reconnaissant notamment la constitution d'un Etat arménien sur une bonne partie de l'Arménie historique avait été signé trois ans plus tôt par un Empire ottoman à l'agonie. La Turquie était alors à genoux, mais les conditions ne sont plus les mêmes depuis que Mustapha Kemal, au nom de l'indépendance nationale menacée, a lancé une vaste campagne militaire pour chasser les Grecs de Smyrne et menacer l'Arménie indépendante qui, lâchée par les puissances européennes quelques mois seulement après le traité de Sèvres, accepte comme un moindre mal en novembre 1920 l'armée rouge et la soviétisation, une situation scellée par les traités de Kars et de Batoum conclus avec les Turcs en 1921.

Annulation du traité de Sèvres

La nouvelle république soviétique n'a pas eu voix au chapitre pour le tracé de ses frontières dessinées par le bureau caucasien du Parti bolchevique, au profit d'ailleurs de la Turquie, qui hérite des districts de Kars et Ardahan alors qu'ils étaient possession russe depuis 1875, les frontières intérieures satisfaisant également la partie turque, puisque le Nakhitchevan et le Haut Karabagh étaient attribués à son allié azéri. Redoutant de voir la Turquie tomber dans l'orbite soviétique, les puissances alliées entérinent le fait accompli en signant le traité de Lausanne, qui annule les dispositions de celui de Sèvres. Les puissances victorieuses de la guerre ont ainsi jugé nécessaire de ne pas heurter la susceptibilité turque, alors qu'elles n'avaient pas ménagé l'Allemagne lors du traité de Versailles, prenant ainsi le risque, en blessant son orgueil national, d'alimenter un bellicisme et un esprit de revanche qui se déchaîneront deux décennies plus tard, dévastant toute l'Europe.

Une ruse payante

Le double jeu de Kemal, qui a fait croire à Lénine qu'il prendrait la tête de la révolution dans le monde musulman, pour mieux se ménager ensuite les faveurs des Occidentaux, s'est avéré payant : aucune mention de l'Arménie dans le nouveau traité, sinon dans le paragraphe relatif au respect des minorités, qui oblige la Turquie à satisfaire aux normes générales définies par la communauté internationale en ce domaine, un texte assez peu contraignant d'ailleurs pour que la question des minorités, chrétiennes et musulmanes, comme les Kurdes, reste encore aujourd'hui posée en Turquie, à l'heure où elle prétend intégrer l'Union européenne. Ce texte n'a pas empêché non plus les gouvernements turcs successifs de détruire ce qu'il restait du patrimoine arménien. Durant la conférence de Lausanne, l'intransigeance de la délégation turque ne permettra pas que soient pris en compte les arguments avancés par Lord Curzon par exemple, qui attirera l'attention des participants sur le sort des « 130 000 Arméniens restant en Asie turque (...) sur une population jadis de trois millions d'âmes » pour plaider en faveur de la création d'un foyer national arménien et des réparations dues pour les préjudices causés. Le traité de Lausanne se gardera bien d'imposer des sanctions à la Turquie pour ses violations des droits de l'homme, et évitera toute référence à la restitution des personnes et des biens, passant également sous silence l'article du traité de Sèvres prescrivant la livraison aux Puissances des personnes responsables des massacres commis pendant la guerre. Face au silence complice des Puissances, la délégation arménienne ne pourra que leur adresser quelques jours plus tard une protestation solennelle contre cette paix « *conclue exactement comme si les Arméniens n'existaient pas* », et comme si le traité de Sèvres n'avait jamais existé, alors que « *parmi les peuples qui se sont battus pour la justice et la liberté, il n'en est aucun qui ait, proportionnellement, payé aussi cher son droit à*

l'indépendance ».

Assumer son passé

En conclusion, la délégation de la République arménienne « *s'en remet à l'Histoire du soin de juger* » le traité de Lausanne. Le tribunal de Winterthur n'est certes pas celui de l'Histoire, et ce n'est pas le traité de Lausanne qui est aujourd'hui sur le banc des accusés, il n'en reste pas moins que les procédures judiciaires engagées en Suisse invitent les autorités turques à assumer leurs responsabilités face à un génocide qui a été délibérément passé sous silence il y a 82 ans à Lausanne.

Nouvelles d'Arménie, 28 octobre 2005

http://www.armenews.com/article.php3?id_article=19567

TURQUIE-BELGIQUE

Nouveau projet de loi liberticide présenté au Sénat belge

Deux sénateurs belges proches des groupes de pression arméniens, Christine Defraigne et François Roelants Du Vivier (tous deux MR), ont présenté à la presse mercredi dernier une nouvelle proposition de loi visant à condamner à la prison (de huit jours à un an) et à une amende (de 26 à 5000 euros) toute personne qui "nie, minimise grossièrement, cherche à justifier ou approuve les génocides commis par le régime national-socialiste allemand, rwandais et arménien", mais aussi ceux qui ont été reconnus par une juridiction internationale.

Les deux sénateurs ont également souhaité que la Communauté française fasse insérer dans les manuels scolaires un chapitre consacré aux allégations arméniennes de "génocide".

Tête de Turc, 10 décembre 2005.

http://www.tetedeturc.com/home/article.php3?id_article=5094

LEÇONS ANGLAISES

Turks haven't learned the British way of denying atrocities

By George Monbiot

LONDON: In reading reports of the trial of the Turkish novelist Orhan Pamuk, you are struck by two things. The first, of course, is the anachronistic brutality of the country's laws. Mr Pamuk, like scores of other writers and journalists, is being prosecuted for "denigrating Turkishness", which means that he dared to mention the killing of Armenians in the first world war and the killing of the Kurds in the past decade. The second is its staggering, blithering stupidity. If there is one course of action that could be calculated to turn these massacres into live issues, it is the trial of the country's foremost novelist for mentioning them.

As it prepares for accession, the Turkish government will discover that the other members of the EU have found a more effective means of suppression. Without legal coercion, without the use of baying mobs to drive writers from their homes, we have developed an almost infinite capacity to forget our own atrocities. Atrocities? Which atrocities?

When a Turkish writer uses that word, everyone in Turkey knows what he is talking about, even if they deny it vehemently. But most British people will stare at you blankly. So let me give you two examples, both of which are as well documented as the Armenian killing.

In his book *Late Victorian Holocausts*, published in 2001, Mike Davis tells the story of famines that killed between 12 and 29 million Indians. These people were, he demonstrates, murdered by British state policy. When an El Niño drought destituted the farmers of the Deccan plateau in 1876 there was a net surplus of rice and wheat in India.

But the viceroy, Lord Lytton, insisted that nothing should prevent its export to England. In 1877 and 1878, at the height of the famine, grain merchants exported a record 6.4m hundredweight of wheat. As the peasants began to starve, officials were ordered "to discourage relief works in every possible way".

The Anti-Charitable Contributions Act of 1877 prohibited "at the pain of imprisonment private relief donations that potentially interfered with the market fixing of grain prices". The only relief permitted in most districts was hard labour, from which anyone in an advanced state of starvation was turned away. In the labour camps, the workers were given less food than inmates of Buchenwald.

In 1877, monthly mortality in the camps equated to an annual death rate of 94%.

As millions died, the imperial government launched "a militarised campaign to collect the tax arrears accumulated during the drought".

The money, which ruined those who might otherwise have survived the famine, was used by Lytton to fund his war in Afghanistan.

Three recent books — *Britain's Gulag* by Caroline Elkins, *Histories of the Hanged* by David Anderson, and *Web of Deceit* by Mark Curtis — show how white settlers and British troops suppressed the Mau Mau revolt in Kenya in the 1950s. Thrown off their best land and deprived of political rights, the Kikuyu started to organise — some of them violently — against colonial rule.

The British responded by driving up to 320,000 of them into concentration camps. Most of the remainder — more than a million — were held in "enclosed villages". Prisoners were questioned with the help of "slicing off ears, boring holes in eardrums, flogging until death, pouring paraffin over suspects who were then set alight, and burning eardrums with lit cigarettes".

Licence to kill

The soldiers were told they could shoot anyone they liked "provided they were black". Elkins's evidence suggests that more than 100,000 Kikuyu were either killed or died of disease and starvation in the camps. David Anderson documents the hanging of 1,090 suspected rebels: far more than the French executed in Algeria. Thousands more were summarily executed by soldiers, who claimed they had "failed to halt" when challenged.

These are just two examples of at least 20 such atrocities overseen and organised by the British government or British colonial settlers; they include, for example, the Tasmanian genocide, the use of collective punishment in Malaya, the bombing of villages in Oman, the dirty war in North Yemen, the evacuation of Diego Garcia. Some of them might trigger a vague, brainstem memory in a few thousand readers, but most people would have no idea what I'm talking about. Max Hastings, on the opposite page, laments our "relative lack of interest" in Stalin and Mao's crimes. But at least we are aware that they happened.

In the *Express* we can read the historian Andrew Roberts arguing that for "the vast majority of its half-millennium-long history, the British empire was an exemplary force for good ... the British gave up their empire largely without bloodshed, after having tried to educate their successor governments in the ways of democracy and representative institutions" (presumably by locking up their future leaders). In the *Sunday Telegraph*, he insists that "the British empire delivered astonishing growth rates, at least in those places fortunate enough to be coloured pink on the globe". (Compare this to Mike Davis's central finding, that "there was no increase in India's per capita income from 1757 to 1947", or to Prasanna Parthasarathi's demonstration that "South Indian labourers had higher earnings than their British counterparts in the 18th century and lived lives of greater financial security.")

In the *Daily Telegraph*, John Keegan asserts that "the empire became in its last years highly benevolent and moralistic". The Victorians "set out to bring civilisation and good government to their colonies and to leave when they were no longer welcome. In almost every country, once coloured red on the map, they stuck to their resolve".

There is one, rightly sacred Holocaust in European history. All the others can be denied, ignored, or belittled. As Mark Curtis points out, the dominant system of thought in Britain "promotes one key concept that underpins everything else — the idea of Britain's basic benevolence ... Criticism of foreign policies is certainly possible, and normal, but within narrow limits which show 'exceptions' to, or 'mistakes' in, promoting the rule of basic benevolence".

This idea, I fear, is the true "sense of British cultural identity" whose alleged loss Max laments today. No judge or censor is required to enforce it. The men who own the papers simply commission the stories they want to read.

Turkey's accession to the European Union, now jeopardised by the trial of Orhan Pamuk, requires not that it comes to terms with its atrocities; only that it permits its writers to rage impotently against them. If the government wants the genocide of the Armenians to be forgotten, it should drop its censorship laws and let people say what they want. It needs only allow Richard Desmond and the Barclay brothers to buy up the country's newspapers, and the past will never trouble it again.

TURQUIE-FRANCE

19 historiens français demandent l'abrogation de la loi sur le "génocide" arménien

Dix-neuf historiens parmi les plus grand noms connus dans la discipline (entre autres : Jean-Pierre Azéma, Elisabeth Badinter, Alain Decaux, Marc Ferro, ou bien encore Jean-Pierre Vernant, et Michel Winock) ont diffusé le 12 décembre dernier une déclaration (voir ci-dessous) pour demander l'abrogation de plusieurs lois, dont ils estiment qu'elles entravent leur travail d'historien.

Le texte a été adressé à l'Élysée, à Matignon, aux groupes parlementaires, à l'Assemblée nationale, au Sénat, et publié dans la presse.

Faisant irruption dans le débat qui agite la France depuis plusieurs semaines sur le "rôle positif" de la colonisation, les historiens demandant non seulement l'abrogation de la loi du 23 février 2005, mais celles plus anciennes du 13 juillet 1990 (dite loi Gayssot), du 29 janvier 2001 sur le "génocide" arménien, et du 21 mai 2001 (dite loi Taubira), qualifiées de "dispositions législatives indignes d'un régime démocratique".

Ces 19 historiens dénoncent une "vérité officielle" qui est dictée en France par les lois, la morale ou la pensée politiquement correcte, et revendiquent le droit de travailler dans le respect d'une séparation de l'Etat et de la connaissance. "L'histoire n'est ni une religion, ni une morale, ni un objet juridique" ont-ils souligné.

"L'histoire n'est pas un objet juridique. Dans un Etat libre, il n'appartient ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique. La politique de l'Etat, même animée des meilleures intentions, n'est pas la politique de l'histoire. C'est en violation de ces principes que des articles de lois successives –notamment lois du 13 juillet 1990, du 29 janvier 2001, du 21 mai 2001, du 23 février 2005 ont restreint la liberté de l'historien, lui ont dit, sous peine de sanctions, ce qu'il doit chercher et ce qu'il doit trouver, lui ont prescrit des méthodes et posé des limites. Nous demandons l'abrogation de ces dispositions législatives indignes d'un régime démocratique".

Cette déclaration intervient au milieu de la très vive polémique suscitée par l'article 4. de la loi du 23 février 2005 qui prévoit que "les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'Histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit".

La demande des historiens français fait écho à la revendication du site www.tetedeturc.com qui, depuis 2001, demande l'abrogation de la loi sur le "génocide" arménien, une loi inique et contraire à la vérité historique qui a profondément blessé la nation turque ainsi que les Turcs et Turcophiles de France.

Votée en janvier 2001 par une poignée de députés à quelques semaines des élections, cette loi clientéliste est le fruit du lobbying politique de l'influente communauté arménienne qui a pesé de tout son poids électoral (près de 300 000 voix) pour faire aboutir ce texte. Cette loi, dont il n'existe aucune autre exemple dans l'histoire du droit français, ne comporte qu'une seule ligne et se résume à un article unique. Fait sans précédent, quelques députés français venaient d'intervenir pour écrire, non pas l'histoire de France, mais celle d'un pays étranger, en l'occurrence la Turquie.

Selon les observateurs, la déclaration des 19 historiens français enlève définitivement toute portée juridique, historique, et morale à cette loi controversée sur le "génocide" arménien qui ne reflète que la lecture arménienne des tragiques événements survenus en 1915 en Anatolie orientale.

Entre 1914 et 1922, sous l'Empire ottoman, des centaines de milliers de Turcs et d'Arméniens ont été victimes d'affrontements interethniques et de massacres réciproques.

Alors que la Turquie reconnaît la réalité du drame enduré par les populations arméniennes à cette époque, l'Arménie et la diaspora arménienne occultent la responsabilité arménienne dans

cette tragédie et nient l'ampleur et la réalité des massacres de masse subis par les populations turques.

Tête de Turc, 19 décembre 2005

http://www.tetedeturc.com/home/article.php3?id_article=5133

VIVE LA COLONIALE !

Sénat : Le génocide arménien s'invite dans le débat sur la recherche

Le génocide des Arméniens s'est invité mercredi dans la discussion au Sénat du projet de loi sur la recherche, à la faveur de deux amendements identiques des groupes PS et PCF visant à abroger l'article 4 de la loi du 23 février 2005.

Le président du groupe socialiste Jean-Pierre Bel a réclamé cette abrogation au nom de "l'exigence de neutralité et de laïcité" de l'enseignement. Il a estimé qu'un amendement de suppression de l'article contesté avait sa place dans une loi sur la recherche, qui affirme la "nécessaire indépendance" des enseignants et des chercheurs.

Pour le groupe communiste, Guy Fischer a plaidé l'urgence de "clarifier le rôle respectif bien compris des parlementaires et des historiens". Tout en justifiant les législations antérieures sur le négationnisme, sur le génocide arménien et sur la guerre d'Algérie, il a fustigé un texte qui "impose une histoire officielle". Guy Fischer a ainsi déclaré "Je m'attacherai exclusivement aux conséquences de l'article 4 de la loi du 23 février 2005. Il est urgent de clarifier les rôles respectifs des politiques et des historiens. J'ai voté en conscience pour la reconnaissance du génocide arménien et de « l'état de guerre » en Algérie, mais il n'appartient pas au Parlement de réécrire l'histoire. Celle-ci est trop complexe pour être jugée de manière manichéenne. Clarifier les faits, oui ; les interpréter, non. Je ne puis souscrire aux propos de Mme Chandernagor dans *Le Monde* : le Parlement n'a pas ouvert la boîte de Pandore en votant des lois mémorielles".

Le président de la commission des Affaires culturelles Jacques Valade (UMP) a considéré que les deux amendements étaient "sans rapport" avec le projet de loi en discussion.

De son côté le président du groupe UMP Josselin de Rohan a fait valoir "Nous faisons nôtre la constatation faite par l'exposé des motifs de l'amendement 114 : le débat doit se poursuivre. Nous sommes invités par de nombreux historiens à abroger l'article 4, mais aussi les lois mémorielles Taubira ou Gayssot... On ne peut accepter que l'histoire soit instrumentalisée par des partis politiques : l'exposé des motifs de l'amendement 116 va dans ce sens. La rédaction de l'article 4 est peut-être maladroite, mais nos collègues CRC veulent imposer aux enseignants un politiquement correct que refusent nos collègues socialistes. Nous acceptons la proposition du Président de la République de créer une commission, afin de voir comment agir en respectant les responsabilités de chacun. Dans le climat passionnel actuel, ne prenons pas de décision hâtive... Si nous abrogeons cet article, nous faisons tomber l'hommage aux rapatriés. (« Mais non ! » sur les bancs socialistes) Dans ce cas, les harkis, les rapatriés seraient heurtés à leur tour, comme l'ont été nos compatriotes des Antilles. Donnons le temps à cette commission de travailler de façon que personne ne puisse être blessé. Cessons de voter des lois mémorielles, dévoiement de la loi, car on fait parfois de la mauvaise politique avec de bons sentiments".

Prenant la parole à la fin des débats le sénateur Legendre a déclaré " Je ne voterai pas ces amendements sans lien avec le texte. Surtout, ce débat m'interpelle, car, historien, j'ai toujours regretté que le Parlement se prononce sur les questions de mémoire : membre du groupe d'amitié avec l'Arménie, je n'ai pas voté la loi sur le génocide arménien. Nous payons le fait d'avoir voulu répondre à l'émotion. Que dois-je faire, historien, en évoquant les colonies ? Je dois dire ce que je sais, les horreurs, les colonnes meurtrières dans la vallée du Niger, mais ce sont aussi elles qui ont mis fin à des trafics d'esclaves ; le Code noir accepté par les Lumières, mais aussi Victor Schoelcher, sous-secrétaire d'Etat aux colonies. Une mission doit réfléchir aux moyens de transmettre ce que nous savons, dans sa totalité, quels que soient les articles. Retrouvons-nous sur l'essentiel, en respectant l'esprit des jeunes Français et les ombres et les lumières de notre histoire".

Les deux amendements ont été repoussés par 165 voix contre 135.

L'article controversé de la loi du 23 février 2005 sur les rapatriés stipule que "les programmes scolaires reconnaissent le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord".

Nouvelles d'Arménie 22 décembre 2005.

http://www.armenews.com/rubrique.php3?id_rubrique=81&date=2005-12-22&annee=2005&mois=12&jour=22

JUSQU'OU VA SE NICHER L'OBSESSION ?

Le Collectif VAN écrit à Joseph Blatter, président de la FIFA, au sujet du négationnisme lors du match Turquie-Suisse

Le Collectif VAN (Vigilance Arménienne contre le Négationnisme) a attiré par courrier l'attention de Joseph Blatter, président de la Fédération International de Football Amateur (FIFA) sur les graves incidents survenus le 16 novembre dernier avant et après le match Turquie-Suisse à Istanbul.

Dans son communiqué le Collectif VAN indique que "nous savons que la FIFA a ouvert une enquête disciplinaire pour prononcer des sanctions adéquates. Mais la FIFA sait-elle que le match du 16 novembre a également donné lieu à un déchaînement de violence nationaliste et négationniste du génocide arménien ? Au vu de la photo(...) où des supporters turcs portent à bout de bras, lors de ce match, une banderole stipulant en anglais et en turc : « Le génocide arménien est un mensonge »".

Le Collectif VAN (Vigilance Arménienne contre le Négationnisme) demande à la FIFA des sanctions exemplaires et une vigilance implacable pour que de tels agissements racistes et négationnistes, qui entachent le monde sportif, ne se reproduisent plus.

Puis la présidente du Collectif , Seta Papazian, conclut "Nous espérons vivement que vous-même ainsi que la Commission de Discipline de la FIFA, statuerez sur cet aspect intolérable de la violence et du racisme, et prendrez les décisions nécessaires pour banir des stades ce type de propagande inqualifiable".

NOUVELLES D'ARMÉNIE, 22 décembre 2005
http://www.armenews.com/article.php?id_article=20143

LA LIBERTÉ, VOILÀ L'ENNEMIE

La loi de 2001 bouc émissaire

Varoujan Sarkissian

"En France, des historiens ont saisi l'occasion du débat sur la colonisation pour relancer l'offensive contre la reconnaissance du Génocide arménien par le Parlement, mais aussi contre les lois Gayssot et Taubira. En revenant publiquement sur les bienfaits de la colonisation en pleine crise des banlieues, certains députés de l'UMP ont bel et bien mis le feu aux poudres. Et ont donné le bâton pour se faire battre. En effet, si l'article 4 de la loi qui enjoint aux manuels d'enseigner « le caractère positif de la présence française outre-mer » date du 23 février 2005, cette fois l'occasion était trop belle pour les opposants aux « lois mémorielles » de se faire entendre. En tête de cortège, Jean-Pierre Azéma fait valoir le « ras-le-bol des historiens qui se sentent démunis face à la mémorialisation et à la judiciarisation de l'histoire ». De son côté, l'écrivain Françoise Chandernagor, elle-même descendante d'esclaves, proclame que « dans un Etat libre, il n'appartient ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique ». Avec eux, dix-neuf personnalités s'engouffrent alors dans la brèche et stigmatisent tout un ensemble d'articles de loi comme étant « indignes d'un régime démocratique ». Parmi eux : Pierre Vidal-Naquet et Elisabeth Badinter. Dans une pétition signée le 12 décembre dernier, « Une liberté pour l'histoire », ils demandent leur abrogation, citant en vrac la loi Gayssot du 13 juillet 1990 (réprimant tout acte raciste, antisémite ou xénophobe), celle du 29 janvier 2001 (relative à la reconnaissance du Génocide arménien de 1915) et la loi Taubira du 21 mai 2001 (reconnaissant la traite et l'esclavage comme crimes contre l'humanité). La locomotive est lancée et les personnalités les plus hétéroclites s'y raccrocheront jusqu'à Bruno Gollnisch (FN), poursuivi pour négationnisme. **Cible collatérale de la polémique, la loi de reconnaissance du Génocide arménien fera finalement figure de bouc émissaire bien commode**, pour tous ceux qui n'oseront pas forcément franchir le rubicond [= Rubicon] sur les antennes.

« Amalgame pernicieux »

Face à une telle offensive, la réplique ne tarde pas. « Ne mélangeons pas tout » appellent trente-trois historiens et diverses personnalités dans une contre-pétition (21/12), parmi lesquels

Claire Mouradian, Frédéric Encel, Bernard Jouanneau, Yves Ternon ou encore Claude Lanzmann. Il est « pernicieux de faire l'amalgame entre une article de loi éminemment discutable et trois autres lois de nature radicalement différente », ont-ils insisté. Précisant : « La loi (sur la colonisation) fait d'une position politique le contenu légal des enseignements scolaires et il paraît souhaitable de l'abroger. Les autres reconnaissent les faits attestés de génocides et de crimes contre l'humanité afin de lutter contre le déni et préserver la dignité des victimes offensées par ce déni ». « Ces trois lois ne restreignent en rien la liberté de recherche et d'expression » ont-ils estimé, concluant : « le législateur ne s'est pas immiscé sur le territoire de l'historien, il s'y est adossé ». Interrogé sur France-Inter (19/12), François Hollande avait rappelé la nécessité politique d'une telle loi. « Il est normal que le Parlement prenne des engagements sur un certain nombre de sujets qui relèvent de l'Histoire. Nous avons reconnu le Génocide arménien. Cela a des conséquences puisque dans les négociations d'adhésion à la Turquie (au sein de l'Union Européenne), la reconnaissance (de ce Génocide) doit être posée comme une condition ». Lors d'un entretien avec le Premier secrétaire du PS, le président du Dachnaktoutioun pour l'Europe occidentale, Mourad Papazian, avait évoqué le risque de voir « jeter le bébé avec l'eau du bain ».

L'amalgame pratiqué par les dix-neuf signataires est d'autant plus « inacceptable », avait-il alors estimé, que la « reconnaissance des crimes contre l'humanité par les Etats » est l'une des rares armes de « prévention » dont disposent les peuples [*C'est exactement l'inverse qui se passe : la diaspora arménienne est en train de préparer une nouvelle guerre en voulant imposer sa vision de l'histoire aux Turcs par le biais des parlements occidentaux. Les dirigeants arméniens se servent de cette arme idéologique pour lancer des aventures irrédentistes qui interdisent de s'attaquer aux véritables problèmes de l'Arménie. S'ils veulent un nouveau 1915, c'est la bonne voie. La meilleure prévention qui soit, c'est l'exposé des toutes les thèses en présence, et l'examen libre des arguments et des pièces documentaires qui les constituent*]. L'un des seuls moyens, également de freiner « les campagnes négationnistes honteuses dans une démocratie ». [*ce sont les théocraties qui fonctionnent sur la morale. Pas les démocraties*] Une dimension politique que les « 19 » se bornent à ignorer. Plus dur, Laurent Leylekian, directeur exécutif de la FEADJ (Fédération Euro-Arménienne pour la Justice et la Démocratie), les invite à « quitter leur monde idéal d'universitaire entre gens de bonne foi » et à « se frotter au monde réel ». Et ce chef de file des contresignataires de se référer au « négationnisme pervers et élaboré » exercé par la Turquie, cet « Etat puissant », évoqué par les « 33 ». D'ores et déjà, Jacques Chirac, a chargé Jean-Louis Debré d'une mission sur « l'évacuation de l'action du Parlement dans les domaines de la mémoire et de l'Histoire ». Même s'il est peu vraisemblable que le Parlement revienne sur les lois mémorielles, le « barouf » créé par les « 19 » pourrait bien retarder la proposition d'un volet pénal à la loi de 2001. Qui fait l'ange fait la bête. En hurlant aux loups contre des lois « liberticides », les « gens de bonne foi » pourraient faire gagner un temps précieux aux propagandistes d'Ankara. Une bien belle leçon de liberté en effet."

France Arménie. Le lien précieux entre tous les arméniens, n°267, du 1er au 15 janvier 2006, p. 5

JÉRÉMIADES

29 janvier 2001/29 janvier 2006 :

5 ans après la loi de 2001, où en est-on de la protection des citoyens ?

Collectif VAN (Vigilance Arménienne contre le Négationnisme)

COMMUNIQUE DE PRESSE - 03/01/2006

L'année 2005 s'est achevée dans l'amertume : après l'appel de Jean-Marie Le Pen demandant l'abrogation de la loi Gayssot (et soulignant que ce serait « une bonne nouvelle pour les historiens et tous les esprits libres » !), la pétition de dix-neuf historiens de premier plan réclamant également, le lundi 12 décembre, l'abrogation de la loi du 13 juillet 1990 (dite Gayssot) et celle du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915, a suscité un électrochoc chez tous ceux qui combattent au quotidien les actes racistes, antisémites, xénophobes ou négationnistes. Depuis les pétitions et contre-pétitions se suivent, **mais le ver est dans le fruit.**

Car en pensant protéger la Liberté pour l'histoire, des intellectuels respectés ont ouvert une

boîte de Pandore où se sont engouffrés sans tarder tous les négationnistes qui, à l'instar d'un Jean-Marie Le Pen ou d'un Bruno Gollnisch, réclament l'impunité pour leurs écrits et déclarations racistes. L'historien Emmanuel Leroy-Ladurie, interviewé récemment par le journal turc *Zaman*, a déjà fait les frais de cette politique de récupération et ses excuses à la Communauté arménienne ne peuvent, hélas, l'absoudre des propos tenus.

La polémique qui secoue la France depuis un mois, aura au moins eu le mérite de souligner que, si le Parlement n'a pas à écrire l'histoire, il lui appartient par contre de protéger ses citoyens par des lois. Des lois qui, en l'occurrence, se basent sur des travaux d'historiens.

Est-il besoin de rappeler que la Shoah et le Génocide arménien sont les cibles incessantes des antisémites, des néo-nazis ou de la propagande négationniste internationale de l'Etat turc ?

Est-il besoin de rappeler que la loi du 29 janvier 2001, votée à l'unanimité et par laquelle « la France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 », rappelle - bien timidement, puisque ni l'auteur du crime (le gouvernement Jeune-Turc) ni le lieu (l'Empire ottoman) n'y sont mentionnés - qu'il y a dans ce beau pays de France, des femmes et des hommes qui souffrent chaque jour, en 2005, du déni et du mépris de leur mémoire bafouée et qui se sentent en danger, au vu des échéances européennes ? **[Assez de ce baratin larmoyant !]** Rappelons que la Turquie, présumée s'arrimer à l'Europe en 2015 à l'occasion du centième anniversaire d'un génocide nié et impuni à ce jour, pèsera alors de tout son poids dans la politique et la législation de l'Union européenne. Cette loi du 29 janvier 2001, par complaisance envers le gouvernement d'Ankara, n'a pas eu, jusqu'à présent, de volet pénal permettant la poursuite des négationnistes du génocide arménien qui sévissent à tous les niveaux d'information et tissent une savante toile de désinformation et d'incitation à la haine raciale. Hasard ou coïncidence, les agressions arménophobes progressent dangereusement dans l'hexagone et sont systématiquement étouffées. [????]

Alors, l'urgence est là, plus que jamais : en ce 5ème anniversaire de la promulgation de cette loi, il appartient à nos députés, représentants de la nation française, non pas d'abroger une loi imparfaite, mais au contraire de la compléter pour qu'elle puisse assurer son rôle de prévention et tenter d'empêcher la répétition de la barbarie. Selon l'universitaire américaine Deborah Lipstadt, « la négation du génocide est la phase ultime du génocide ; c'est ce qu'Elie Wiesel a appelé 'un double meurtre'. ».

En tant que citoyens français issus de minorités, nous nous alarmons de toutes les manœuvres irresponsables qui pourraient laisser le champ libre à « la bête immonde » et réclamons une loi protégeant les citoyens de la République du racisme, de l'antisémitisme, de la discrimination, de la xénophobie et du négationnisme.

Nier, occulter ou minimiser les génocides du XXème siècle est un crime. Il est temps que cela soit dit. Laisserons-nous la France être le terrain du deuxième meurtre ?

http://www.armenews.com/rubrique.php?id_rubrique=81&date=2006-01-04&annee=2006&mois=01&jour=04

VOILÀ DU RENFORT

Génocide arménien, les raisons d'un déni

Certes, la Turquie occulte le massacre, mais ce n'est pas sans complicités occidentales.

Par **Esther Benbassa**

Esther Benbassa directrice d'études à l'Ecole pratique des hautes études et chercheuse invitée au Netherlands Institute for Advanced Study. [Il serait juste de rappeler que Mme Benbassa vient du vieille famille juive de Stamboul.]

En ce 90e anniversaire du génocide arménien, il ne suffit pas d'accabler la Turquie qui persiste dans le déni du génocide arménien. Il faut aussi comprendre les raisons tenaces de ce déni et les complicités occidentales qui le rendent viable jusqu'à aujourd'hui. La thèse officielle turque repousse l'idée de génocide et avance celle d'une répression effectuée dans un contexte de guerre générale. Elle évoque un projet de réimplantation des Arméniens ottomans de l'Est et non de déportation, après que ces mêmes Arméniens, alliés à l'ennemi héréditaire russe, auraient eux-mêmes tué plus d'un million de musulmans et 100 000 Juifs, pour la plupart des civils. Et pourtant, des massacres d'Arméniens s'étaient produits déjà en 1895-1896 sous le règne du «sultan rouge», Abdulhamid II. Les témoignages

et les sources diplomatiques attestant la réalité du génocide sont rejetés par le gouvernement turc et les archives de cette époque ne sont pour le moment accessibles qu'aux chercheurs qu'on ne soupçonne pas de déroger à la propagande turque. L'invocation de tueries de Juifs par les Arméniens, alors que les Juifs sont à cette époque à peine quelques milliers dans la région et que ces tueries ne sont nulle part attestées, vise à mobiliser l'opinion publique juive aux côtés de la Turquie.

Nul ne nie que l'histoire ottomane ait été parcourue de tensions interethniques parfois très fortes, ni que les puissances occidentales aient eu l'habitude d'utiliser les minorités les unes contre les autres pour mettre à l'épreuve le pouvoir central, ni même que les Arméniens aient nourri des velléités indépendantistes et aient attendu le salut des Russes. On peut se demander en revanche si ces aspirations justifiaient un génocide. De même, on a encore trop souvent tendance à tergiverser pour savoir si les déportations à l'Ouest comme à l'Est des Arméniens et leur massacre sont un génocide ou non. Cela constitue déjà en soi un déni. Soulever une telle question au sujet du sort des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale est immédiatement et légitimement perçu comme relevant du négationnisme. S'agissant des Arméniens, cela ne pose pas de problème. Pourquoi ?

En 1944, un avocat juif d'origine polonaise, **Raphael Lemkin**, crée le néologisme de «génocide» pour définir les crimes perpétrés en Europe. Sa connaissance des massacres arméniens de 1915, qu'il cite en exemple, le conduit à définir le génocide comme *«tout plan méthodiquement coordonné pour détruire la vie et la culture d'un peuple et menacer son unité biologique et spirituelle»*. Le terme est officiellement adopté par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa convention de prévention et de punition du crime de génocide, le 9 décembre 1948. On l'applique aussi bien au massacre des Arméniens, qu'à celui des Juifs ou des Tsiganes. Mais sa portée universelle irrite ceux qui affirment l'absolue unicité du génocide juif.

Les grands spécialistes du génocide juif, tels Yehuda Bauer et d'autres, reconnaissent pourtant, dans une déclaration du 24 avril 1998, le caractère génocidaire du massacre arménien. Celui-ci n'enlève rien à la spécificité du génocide des Juifs, chaque génocide ayant été perpétré selon des méthodes particulières, liées à l'environnement et à la culture du lieu et du moment. Au contraire, il recontextualise le génocide des Juifs dans l'histoire du XX^e siècle et rappelle qu'en la matière, aucune culture, européenne ou non européenne, chrétienne ou musulmane, ne se distingue dans sa volonté d'annihilation d'un peuple, d'une race, d'un groupe ethnique. A défaut de servir de leçon, cette mise en perspective nous rappelle au moins de quoi l'homme est capable, nous invite à nous donner les moyens de nous prémunir contre la répétition de l'horreur par la sensibilisation à la souffrance de l'Autre, et en appelle à notre responsabilité. Il va de notre honneur d'humains de ne pas laisser se dissoudre dans un scandaleux déni un génocide qui a amputé un peuple de ses forces vives, plus d'un million d'êtres de chair et de sang.

Il y va aussi de l'honneur des Juifs eux-mêmes. A eux de partir, comme ils l'ont fait longtemps, de leur propre expérience, pour se battre pour une pleine reconnaissance du génocide arménien. N'oublions pas que les ambassadeurs juifs des Etats-Unis alors en poste à Istanbul, tels **Henry Morgenthau** et **Abraham Elkus**, ont fait tout leur possible pour avertir l'opinion internationale sur la destruction en cours des Arméniens. Récemment, en 1993, les signataires juifs étaient encore nombreux au bas de la pétition dénonçant le refus de l'orientaliste **Bernard Lewis** d'admettre le caractère génocidaire des massacres arméniens. Il en était de même, le 27 janvier 1999, dans la pétition d'intellectuels qui mettait en cause les écrits de l'ottomaniste **Gilles Veinstein** niant qu'il y eût eu volonté d'annihilation dans les déportations et tueries d'Arméniens, et qui demandait que celui-ci ne fût pas nommé à la chaire d'histoire ottomane du Collège de France (ce qu'il fut néanmoins).

En revanche, nombre d'universitaires aux Etats-Unis et en Israël, mais aussi en France, se sont mis au service de la propagande turque du déni, pour des raisons souvent futiles de pouvoir, pour préserver les honneurs dont ils bénéficient en Turquie, ou pour éviter, surtout, qu'on ne leur ferme l'accès aux archives sur lesquelles ils travaillent sur place. En Israël, leur position s'insère dans la *Realpolitik* d'un pays qui compte garder de bonnes relations avec ce pays musulman voisin, et qui use de l'unicité du génocide juif comme d'un cordon de sécurité face à un Occident coupable et proarabe. C'est dans cette concomitance d'intérêts divers que la négation du génocide arménien s'installe confortablement, malgré sa reconnaissance par de nombreux pays, notamment la France en 2001.

Pour certains, mettre fin au déni introduirait le génocide arménien dans la compétition des génocides et affaiblirait la compassion suscitée par le génocide juif, instrumentalisée politiquement

dans certaines circonstances. Prenons le cas du musée de l'Holocauste à Washington, qui rappelle, ne serait-ce que par son emplacement, au Congrès américain son devoir de soutien à Israël. En 1983, ses responsables ont voulu l'ouvrir à d'autres génocides, à celui des Arméniens notamment. On sait maintenant que la place accordée au génocide arménien devait être plus importante, mais que, **sous la pression [juive], elle a été limitée**. En 1989, les sénateurs américains proposent une journée nationale de commémoration du génocide arménien pour le 24 avril 1990. Sous l'influence de l'ambassade d'Israël aux Etats-Unis, puis sous la pression, entre autres, du lobby juif de Turquie sollicité par les dirigeants de ce pays où la communauté juive compte à peine 20 000 membres, cette proposition n'est pas retenue.

En Israël, la prise de conscience fait lentement son chemin. Si Shimon Peres acquiesce aux thèses turques, Yossi Sarid, lui aussi de gauche, alors qu'il était ministre de l'Education, en 2000, demande qu'on enseigne dans les écoles le génocide arménien au même titre que le génocide juif. Des voix s'élèvent en Turquie même pour s'opposer à un déni qui discrédite le pays. Depuis quelques années, les Turcs s'interrogent sur leur histoire, comprennent que les minorités en font intégralement partie, admettent que la Turquie fut effectivement plurielle dans un passé encore pas très lointain. Jouer du déni du génocide comme d'un argument définitif contre l'entrée de la Turquie en Europe serait une mauvaise stratégie. Encourageons plutôt une dynamique de démocratisation, laquelle poussera inéluctablement sa société civile à revisiter son passé pour construire un avenir en phase avec l'Europe, qui a su se repentir. Peut-être alors le nationalisme exclusiviste turc cessera-t-il d'être rassembleur et s'écroulera-t-il de lui-même.

A nous tous, et aux Juifs qui luttent constamment contre le négationnisme, de forcer le mur d'indifférence qui entoure encore le génocide arménien. L'ouvrage de **Franz Werfel**, juif pragois, *les Quarante Jours du Musa Dagh* (Albin Michel), un ouvrage achevé en mars 1933 qui relate le massacre arménien, avait alors été perçu par certains comme un avertissement sur ce qui attendait les Juifs en Europe. Il était, dans sa version yiddish, un des ouvrages les plus lus dans les ghettos de l'Est européen envahi par les nazis. La conscience des génocides du passé n'empêchera peut-être pas ceux de demain. A moins de comprendre que si unicité il y a, elle est dans l'humaine barbarie, pas dans tel ou tel des génocides d'hier ou d'aujourd'hui. Génocides pas en compétition, mais toujours en miroir.

Libération, vendredi 29 avril 2005

La sémillante Esther oublie de mentionner l'alliance stratégique (militaire, renseignement et eau) qui unit depuis une dizaine d'années Israël à la Turquie, sous la coupe de l'OTAN. La diplomatie israélienne est donc passée massivement au "négationnisme". L'Arménie, combien de divisions ?

PRÉCÉDENT DANGEREUX

Du politiquement correct, du révisionnisme et de la négation en général

Par **Reynald Beaufort**

Ils ont l'air malin nos donneurs de leçons maintenant ! De qui je parle ? Mais de nos parlementaires qui se sont arrogés le droit, sous prétexte qu'ils sont des élus du peuple, de légiférer sur la vérité historique.

Si l'intention était sans doute la meilleure du monde quand il s'agissait d'empêcher la négation du génocide des juifs qu'a constitué la « Solution Finale » en votant la "Loi Gayssot", le problème soulevé ici n'est pas le fond, mais la forme. Loin de moi l'idée de nier ni même de mettre en doute quoi que ce soit à propos de l'histoire récente de l'Europe. Mais cette loi a ouvert une boîte de Pandore et fait de la France un des pays qui à l'instar d'états totalitaires tente de graver dans le marbre une histoire officielle. Il y avait d'autres moyens de pouvoir poursuivre les négationnistes que de procéder ainsi, beaucoup de pays démocratiques ont fait l'économie de cette « judiciarisation » de l'histoire. Sont-ils pour autant des complices du négationnisme ? Voltaire au secours ton pays devient fou ! A-t-on oublié son fameux « Monsieur, je combattrai toujours vos idées, mais je me ferai tuer pour que vous puissiez les exprimer » ?

Le précédent ainsi créé est non seulement discutable mais très dangereux et les derniers événements viennent de le prouver. Voici que des députés, UMP en l'occurrence, parce que ce sont eux qui dominent en ce moment à l'assemblée, viennent de faire voter un texte recommandant aux manuels scolaires et

enseignants de souligner « le rôle positif de la colonisation ». Passons sur le fait qu'il s'agit du clientélisme de quelques élus ayant de nombreux harkis sur leur circonscription, quoi que ce soit tout à fait scandaleux, le problème essentiel n'est pas là : notre pays qui se veut toujours le phare des droits de l'homme est en train de faire exactement ce qu'il a reproché en d'autres temps à des pays tiers, il fait écrire son histoire par le pouvoir politique. Qu'on me reprenne si je me trompe : ne sommes-nous pas précisément en train de reprocher à la Turquie d'avoir figé son histoire et de pénaliser le délit d'opinion ? Les nationalistes turcs marchent sur du velours, ils sont en train de déguster avec délectation cette nouvelle représentation de « l'arroseur arrosé »

Doit-on prochainement s'attendre à d'autres propositions et adoptions de lois donnant des gages à tel ou tel lobby quand la majorité au pouvoir va changer ? Après une loi pro arménienne, une pro harkis, va-t-on voir les députés de l'Est de la France où les Turcs sont très nombreux faire voter prochainement une loi favorable à la Turquie ? Une fois de plus la France veut-elle se montrer leader dans le « Faites ce que je dit mais pas ce que je fais » ? Ou bien s'offre t-elle l'arrogance d'être une sorte de juge suprême de l'histoire internationale tout en refusant aux autres nations le même rôle ? De quel droit ?

Pendant que j'écrivais ces lignes, une pétition intitulée « Liberté pour l'Histoire » est parue dans Libération. Elle est signée par des plus éminents de nos intellectuels qu'on ne peut soupçonner de négationnisme. Non seulement je la signe mais je dis qu'il faut aller plus loin, il faut faire voter symboliquement un texte rendant clairement anticonstitutionnel le fait de légiférer sur l'Histoire. Laissons définitivement (autant que faire se peut) l'écriture de l'Histoire aux historiens, le passé a montré que loin d'être fait de marbre, il évolue et se transforme sans cesse au gré des découvertes des chercheurs.

Puisque nous tenons absolument à être des modèles, montrons la voie et laissons aux régimes autoritaires ou totalitaires le sombre privilège d'avoir une histoire officielle....

Turquie européenne, 14 décembre 2005.
<http://www.turquieeuropeenne.org/article936.html>

LA MANERA MAS EFECTIVA DE COMBATIR LA NEGACION

Cómo combatir la negación del Genocidio Armenio y el Holocausto

San Francisco.- El Centro del Holocausto del Norte de California y el Proyecto Educativo del Genocidio presentaron al profesor Dr. Paul Bartrop, un prominente estudioso del Holocausto y los Genocidios de la Universidad de Deakin en Melbourne, Australia, el pasado 18 de diciembre en el Centro del Holocausto en San Francisco. El Dr. Bartrop se dirigió a los miembros de la comunidad armenia y a la comunidad del Centro del Holocausto y disertó sobre el rol y la importancia de la educación para terminar con la negación del Genocidio.

Durante la conferencia, el Dr. Bartrop resaltó algunos de los recientes ejemplos de negacionismo, destacando la negación del Holocausto por parte del Presidente iraní Mahmoud Ahmadinejad, el juicio en Turquía al escritor Orhan Pamuk por insultar al país aludiendo al Genocidio Armenio, y la denuncia contra el Consejo de Educación de Massachusetts por editar literatura sobre la negación del Genocidio. Bartrop dijo que si aprendemos sobre el Genocidio, debemos estudiar los intentos de negación también, ya que la negación es la etapa final del Genocidio y su práctica consuma el proceso de aniquilación.

El experto discutió algunos de los desafíos de la batalla con la negación en las aulas -la que se extiende a si los estudiantes deberían estar expuestos a los negadores, cómo pueden los maestros ayudar a los alumnos a entender y a cuestionar los motivos de la negación y cómo combatirla-. Como mínimo, afirmó, los alumnos deberían saber que los negadores existen, reconocer sus motivos y estar preparados para responder preguntas de la oposición. Estas son lecciones de responsabilidad social.

Bartrop continuó exponiendo sobre las distintas formas y procesos de negación, incluyendo la racionalización o la trivialización del Genocidio. Cómo los negadores adulteran los resultados de las investigaciones y el rechazo de la veracidad de la evidencia encontrada. *“Enseñar acerca del Genocidio es un asunto de interés propio si deseamos vivir en una sociedad civilizada que eleva la humanidad y denigra la barbarie como la practicada por los perpetradores del Genocidio”*, concluyó el Dr. Bartrop.

Raffi Momjian, Director Ejecutivo del Proyecto de Educación del Genocidio dijo, *“Nuestras dos comunidades han sido deshumanizadas hasta hoy en día inclusive, la comunidad judía aún se enfrenta a fuerzas antisemitas, mientras que los armenios deben lidiar con la negación de su Genocidio”*. Finalizó diciendo, *“Estamos convencidos de que la manera más efectiva de combatir el antisemitismo y la negación es la educación”*.

Morgan, Director del Centro del Holocausto del Norte de California, manifestó, *“Estamos muy contentos de haber tenido la oportunidad de organizar un evento de interés común tanto para la*

colectividad armenia como para la comunidad del Centro del Holocausto. Podemos alcanzar grandes perspectivas a través del estudio de los aspectos del Holocausto y el Genocidio Armenio, así como entender los elementos comunes que se suman a la riqueza de los Estudios Comparativos del Genocidio”.

<http://www.diarioarmenia.org.ar/noticias/vernoticia.php?id=446>

AH, CES «QUASI-GÉNOCIDES», QUELLE MERVEILLE !

LE MOT EN "g"

Belinda Cooper et Taner Akçam

Le terme *génocide* fut inventé en 1944 par Raphael Lemkin, un juif polonais qui, en tant qu'étudiant en droit dans son pays d'origine, fut frappé par un paradoxe en lisant le compte-rendu du procès de l'assassin de Talaat Pasha à Berlin. « L'assassinat d'un homme perpétré par Tehlirian est un crime quand l'assassinat de plus d'un million de personnes par son oppresseur n'en est pas un ? » fut, dit-on, la question posée par Lemkin à cette époque. Même si le mot n'existait pas en 1915, la plupart des historiens sont aujourd'hui d'accord pour dire que les événements de 1915-1920 constituent un génocide.

En 2003, le Centre International de Justice Transitionnelle, organisation non-gouvernementale de défense des Droits de l'Homme basée à New York, conduisit une enquête dont la conclusion fut que les assassinats perpétrés contre les Arméniens correspondaient à la définition légale du terme de génocide¹. Défini par les Nations Unies, le génocide implique une intention de détruire un groupe national, ethnique, racial ou religieux en partie ou dans sa totalité. Il ne présuppose pas l'élimination d'un peuple entier, pas même le meurtre : le vocable se réfère essentiellement à une tentative manifeste de détruire une identité collective². Même si la Shoah reste l'exemple le plus notoire du génocide, après un siècle de génocides ou de « quasi-génocides » (au Cambodge, en Irak, en Bosnie ou au Rwanda), nous savons malheureusement que ce crime peut prendre de nombreuses formes.

Malgré cela, la Turquie nie énergiquement la réalité de ces meurtres commis sous l'Empire ottoman en ces termes. Elle maintient que les Arméniens tentèrent de miner l'empire en temps de guerre, massacrèrent eux-mêmes de nombreux Turcs et enfin que les autorités ottomanes voulurent simplement déplacer les Arméniens des territoires ayant une frontière commune avec la Russie, jugée trop vulnérable.

D'une manière quelque peu contradictoire, la version turque affirme qu'il y eut de nombreux morts des deux côtés dans la « guerre civile » et que les déplacements de populations provoquèrent très peu de morts. Cette manière de voir les choses n'est pas l'apanage des autorités gouvernementales. Des décennies de silence, un accès limité aux données historiques et, plus récemment, des campagnes actives de propagande ont persuadé la majorité de la population turque de la véracité de la version officielle. L'habileté du gouvernement à redéfinir la campagne d'opposition comme une attaque par des ennemis étrangers contre l'honneur national a donné à son interprétation une grande popularité dans l'opinion publique.

Cependant pour les Arméniens, le mot génocide a acquis un poids presque sacré. Ainsi, la lutte actuelle autour de l'utilisation du « **mot en g** » n'a fréquemment que **peu de rapports avec le débat historique**, mais ressemble plutôt à un combat symbolique à propos d'identités collectives respectivement exclusives qui peut dégénérer en un combat politique dans l'art de faire mieux que son prochain. La volonté d'employer ou non le terme "génocide" est devenue pour beaucoup un test ultime: les Arméniens exigeant la reconnaissance explicite du génocide par les autorités turques comme condition à d'éventuelles discussions, tandis que les Turcs mettent en doute la crédibilité de quiconque emploie ce terme.

NOTES 1 A la demande de la Commission de Réconciliation turco-arménienne (CRAT) un groupe d'éminents Turcs et Arméniens de Turquie, d'Arménie, et de la Diaspora arménienne aux Etats-Unis, qui se sont rencontrés sporadiquement aux Etats-Unis, Europe et Turquie entre 2001 et 2004 sous l'égide du département d'Etat Américain, la ICTJ, a commissionné une consultation afin de discuter des possibles secteurs de coopération Turco-Arménienne. Commissionner cette consultation (qui a aussi conclu que la Convention du Génocide de 1948 ne s'appliquait pas retro-activement au génocide arménien et ne pouvait pas former la base de revendications légales) fut le principal accomplissement de la CRAT. La Commission a évité à dessein d'aborder le conflit d'une autre manière et ainsi n'a eu que peu d'impacts, que ce soit en Turquie ou en Arménie. La tolérance manifestée par le gouvernement turc envers l'existence de la CRAT a cependant révélé sa sensibilité quant à l'opinion internationale sur le sujet du génocide ; il se peut qu' Ankara ait espéré que la commission détourne l'attention des résolutions sur le génocide prônées par les Arméniens de la Diaspora. Pour une estimation plus optimiste de la TARC, du point de vue de son siège américain, voir David L. Phillips, *Unsilyency the Past : Tack Two Diplomacy and*

Turkish-Armenian Reconciliation (New-York :Berghahn Books, 2005). 2 Les massacres d'arméniens se définissent aussi comme crimes contre l'humanité, ce qui inclut différents types de massacres commandités ou tolérés par le gouvernement de tortures et autre action discriminatoire. Cependant l'accusation de 'génocide' s'est avérée des plus polémiques, peut-être parce qu'elle rappelle les souvenirs de l'Holocauste, qui est devenu la référence quand on parle de mal absolu, et parce que le génocide est considéré comme le pire des crimes internationaux.

Extrait d'un article de Belinda Cooper et Taner Akçam, «Les Turcs, les Arméniens et le mot en g», *Yevrobatsi*, 13 janvier 2006.

<http://www.yevrobatsi.org/st/item.php?r=0&id=1200>

POUR SCELLER L'ALLIANCE ENTRE LES FANATIQUES ARMÉNIENS ET LES GÉNOCIDAIRES SIONISTES

Lettre au Conseil de Coordination des organisations Arméniennes de Barbara Lefebvre et Philippe Benassaya^{28/09/2005}

Monsieur le Président,

L'ouverture des pourparlers entre l'Union européenne et la Turquie relatifs à son éventuelle intégration débute, comme vous le savez, le 3 octobre prochain.

A ce sujet, la LICRA n'a pas pour mission de se prononcer sur la finalité de ces discussions : cela incombe aux gouvernants européens. Néanmoins, nous restons extrêmement vigilants, dans notre combat, quant au travail et à la transmission de la mémoire et des crimes de l'Histoire.

Le génocide arménien de 1915-1916 constitue un des faits majeurs de l'Histoire criminelle du XXème. Il a profondément marqué la conscience occidentale et aucun Etat démocratique – ou visant à le devenir - ne peut se soustraire à ce travail de mémoire.

Les timides signes donnés par la conférence du 24 et 25 septembre dernier à Istanbul sur « les Arméniens ottomans au temps du déclin de l'Empire » laissent espérer une évolution favorable des mentalités et une levée du tabou. Mais le gouvernement, par l'intermédiaire de son Premier ministre, Recep Tayyip Erdogan, s'obstine à nier la réalité historique de ce génocide.

Pourquoi tolérer de la Turquie en 2006, candidate à l'entrée dans l'UE, ce que l'on n'a jamais toléré de l'Allemagne européenne post-nazie ?

Par son Histoire et les drames qu'elle a vécus durant la Seconde guerre mondiale, la LICRA est engagée dans la lutte contre les manifestations illégales des négationnismes en France et en Europe. C'est pourquoi, nous craignons que les pourparlers entre l'UE et la Turquie ne soient prématurés tant que ce pays poursuit son négationnisme d'Etat. La reconnaissance du génocide arménien, et ses conséquences en terme de réparations et de travail de mémoire, est un des préalables – avec la reconnaissance de Chypre et la question des Droits de l'Homme – à toute discussion. Dans cette perspective, les parlementaires européens ne doivent pas oublier qu'ils sont aussi les gardiens des principes et des valeurs de l'Union européenne, notamment en matière de mémoire historique.

Les Commissions Mémoire et Histoire et Education de la LICRA ont décidé de consacrer une part importante de leurs travaux à la question du génocide arménien dans la perspective des commémorations du 90ème anniversaire, le 24 avril 2006.

Conscients de l'important travail que vous effectuez quotidiennement sur ce sujet tant auprès de votre communauté qu'à l'extérieur, nous souhaiterions mutualiser nos efforts et vous rencontrer afin d'organiser en commun différentes manifestations : colloque national, rencontres locales, actions éducatives en milieu scolaire et rédaction d'un texte ou d'un communiqué en direction des medias et des parlementaires européens.

Nous restons à votre entière disposition pour convenir d'une rencontre afin de préciser nos objectifs.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Barbara LEFEBVRE
Co-Présidente de la Commission Education

Philippe BENASSAYA
Président de la Commission Mémoire et Histoire

Licrasse
<http://www.licra.org/index.php?section=tribune&id=57>

=====

Cette revue trimestrielle est liée à l'ouverture d'une page sur le prétendu génocide des Arméniens, aux manœuvres et aux chantages qui l'entourent de la part des ultra-nationalistes arméniens désireux de démanteler la Turquie pour fabriquer une Grande Arménie qui n'a jamais existé.

Voir

<http://anon.free.anonymizer.com/http://www.aaargh.com.mx/fran/genoplusgros/armen/armen.html>

ou: <http://aaargh.com.mx.nyud.net:8090/fran/genoplusgros/armen/armen.html>

LES PÉRIODIQUES DE L'AAARGH

<http://geocities.com/ilrestodelsiclo>

Conseils de révision

Gaette du Golfe et des banlieues

The Revisionist Clarion

Il resto del siclo

El Paso del Ebro

Das kausale Nexusblatt

O revisionismo em lingua português

Arménichantage

(trimestriels)

Contact : aaarghinternational at hotmail.com.
1er février 2006.